

1. Guide d'entretien

- 1) Quel regard portez-vous sur la politique d'immigration en Belgique ?
- 2) Pensez-vous qu'il y a assez de places pour accueillir les migrants qui sont sur le territoire belge ?
- 3) Pensez-vous que l'accueil des réfugiés est impossible faute de moyens ?
- 4) Y a-t-il un manque de prévoyance de la part des politiques sachant que des centres ont été fermés en 2013, peu de temps avant la crise migratoire que nous connaissons ?
- 5) Sachant aussi que différents budgets concernant l'accueil des migrants ont été coupés (diminution du nombre de personnels, manque de logistique), ne pensez-vous pas qu'il y ait un manque de prévoyance ?
- 6) L'opinion publique parle de dégradation constante en Belgique en matière de politique migratoire et d'accueil, et ce, quelle que soit la majorité au pouvoir. Comment expliquer cette observation ?
- 7) Pensez-vous qu'il y a un désengagement de la part de l'État étant donné que les migrants sont pris en charge de plus en plus par des structures privées ? Assistons-nous à la privatisation de ces services, historiquement assurés par l'État ?
- 8) Que pensez-vous de l'obligation pour chaque commune d'accueillir un certain nombre des migrants ? Pensez-vous que c'est une bonne manière d'aborder le problème ?
- 9) Plusieurs rapports du conseil de l'Union européenne ont démontré des violations de la Belgique dans sa politique d'accueil des migrants, qu'en pensez-vous ? Nous constatons qu'il y a une dégradation constante en Belgique avec la politique des migrants quelle que soit la majorité au pouvoir, comment expliquer cette observation ?

2. Entretien avec le PTB

- 1) **Quel regard portez-vous sur la politique d'immigration en Belgique ?**
- 2) Depuis plusieurs années, on remarque que le gouvernement présente l'immigration (du moins celle dans le cadre de l'asile, réglementé par la Convention de Genève) comme une menace et comme un coût qui serait de plus en plus difficilement supportable pour la collectivité. Les migrants tendent à être stigmatisés via des déclarations fracassantes et des récupérations de la part de certains responsables politiques de la majorité fédérale. Cela, en plus de la « nécessité » des mesures d'austérité, permet de justifier le désinvestissement de l'État pour l'accueil des demandeurs d'asile et permet de remettre en question le droit international. Nous constatons que l'État néglige le véritable défi que constitue l'accueil tant pour la société que pour les réfugiés eux-mêmes.
- 3) Alors que l'année 2000 est l'année du véritable record du nombre de demandeurs d'asile en Belgique, en 2015, l'État s'est retrouvé dans une situation inacceptable sur le plan humanitaire. La faute à « l'afflux sans précédent » de réfugiés, selon le gouvernement. En réalité, il s'agit plutôt de la faute au manque de volonté : ignorant les prévisions pourtant très claires des institutions belges et internationales, le budget de Fedasil a été diminué et plusieurs milliers de places d'accueil ont été fermées. La solidarité des citoyens et le travail du monde associatif ont donc dû gérer la crise à la place de l'État. La crise est avant tout humanitaire et elle a été le résultat d'une politique volontaire de désinvestissement (diminution du budget de Fedasil, fermeture de centres, etc.).
- 4) Cette politique d'accueil est irresponsable. Malgré la meilleure volonté des travailleurs sociaux institutionnels ou associatifs, les moyens manquent cruellement pour encadrer les demandeurs et pour leur offrir des chances d'intégration ou tout simplement pour les accueillir décemment. Peu est fait pour intégrer, beaucoup est laissé au chaos... et à l'arbitraire. Et la situation après l'accueil n'est pas meilleure : les réfugiés qui ont vu leur demande d'asile acceptée sont fréquemment lâchés du jour au lendemain sur les marchés du logement et du travail. L'aide que l'État est censé leur apporter notamment pour la recherche de logements ne suit pas. Et comme les Belges les plus pauvres, les réfugiés peinent à trouver des conditions de logement décent et certains se retrouvent à la rue ou sont livrés à des marchands de sommeil.
- 5) On pourrait résumer la politique d'immigration actuelle par le mot « dissuasion ». Au moment le plus fort de la crise, le nombre maximum d'enregistrements par jour a été arbitrairement limité : 250, 150, 50, ... Les procédures sont devenues extrêmement longues et ne respectent pas les cadres légaux : il n'est pas rare d'attendre 8 mois avant un premier rendez-vous au CGRA ; il n'est pas rare que des familles doivent revenir 7 ou 8 fois à l'Office avant d'être finalement reçues pour leur rendez-vous, au prix d'une longue nuit d'attente à l'extérieur et dans le froid. Les familles sont parfois séparées dans différents centres. Les demandeurs ne comprennent pas l'arbitraire qui semble régner au niveau des procédures... et des décisions rendues. Et surtout, de nombreux centres sont défectueux, tant au niveau logistique qu'au niveau de l'encadrement psychosocial, ce qui pourtant permettrait de faciliter considérablement l'intégration

des nouveaux arrivants. L'attente est rendue la plus longue et la plus incertaine possible. C'est dans ce contexte qu'il faut également comprendre le succès des retours « volontaires », succès pourtant très relatif mais annoncé de manière triomphante par le gouvernement.

- 6) Cette politique de dissuasion se double parfois d'une volonté d'intimidation, voire même de menace à l'encontre des migrants. Par exemple, les Irakiens ont reçu à plusieurs reprises des lettres de la part du secrétaire d'État Francken pour leur signifier d'éventuels durcissements futurs quant aux règles et procédures les concernant (regroupement familial, limitation de la durée du séjour, etc.). On leur fait craindre que leur pays d'origine sera bientôt considéré comme « pays sûr », de manière explicite et en dehors de tout cadre légal, et que si une « protection » leur est accordée, elle sera alors limitée dans le temps. Au mois de mai 2016, Francken lance même une « promotion » pour le retour des Irakiens : la prime de départ passe de 250 € à 500 €... Et lorsque l'État est condamné par la justice belge ou internationale, il n'hésite pas à faire appel et même à intervenir dans la procédure des demandeurs qui étaient à l'origine de la plainte. Par exemple, en décembre dernier, le jeune Afghan qui avait permis de faire condamner l'État pour manquement à ses missions d'accueil a été placé en centre fermé puis expulsé en seulement quelques jours et sur base d'arguments douteux.
- 7) Ce qui motive la politique de l'asile actuellement n'est pas le respect de la loi (ni la loi belge ni la loi internationale). Cette dernière est constamment violée. Ce n'est pas non plus le respect des droits de l'Homme. En effet, la Convention de Genève qui donne un droit individuel à toute personne de voir sa demande d'asile examinée selon des critères objectifs est sans cesse remise en cause. D'une part, il s'agit d'entraver le plus possible les voies légales et les procédures pour les demandeurs d'asile et, d'autre part, on ne compte plus les déclarations publiques contre la Convention de Genève et ses principes. Et c'est au niveau européen que la politique anti-Genève est la plus évidente. La Belgique y soutient des positions en totale violation de cette Convention : instauration de quotas, refoulement, Europe forteresse, push-back, accord UE-Turquie, refoulement vers des pays dits « sûrs », surveillance armée des frontières, construction de barrières, etc. Cette position vise à externaliser l'accueil aux frontières de l'Europe et permet de relâcher la pression sur les frontières intérieures de l'espace Schengen (dont le blocage est économiquement dommageable pour les entreprises). Cette politique est notamment responsable de milliers de morts en Méditerranée et de l'essor sans précédent de réseaux criminels de traite des êtres humains. Encore des centaines de noyades de familles ce lundi 18 avril 2016... Les routes se déplacent et deviennent aussi plus dangereuses.
- 8) Certains membres éminents des partis de la majorité tentent de présenter les migrants comme des menaces pour la sécurité sociale et même pour la sécurité tout court. Cela leur permet de faire diversion auprès de la population belge et de se présenter eux-mêmes comme les sauveurs des allocations et services publics, alors qu'en réalité, c'est leur gouvernement qui coupe drastiquement dans les budgets et qui, avec ses mesures, met en péril tant l'État social que notre cohésion sociale. Par exemple, des partis du gouvernement proposent de supprimer les allocations familiales pour les réfugiés afin de sauver notre sécurité sociale.

- 9) Le discours anti-migrant de la part de ces responsables politiques peut être considéré comme hypocrite et cynique. Il a pour effet de renforcer le racisme et de diviser la population. Dans une situation de chômage structurel et de manque de logements abordables pour de nombreux Belges, il est compréhensible que les migrants soient perçus comme une concurrence déloyale et une menace supplémentaire par une partie de plus en plus grande de la population. Prendre des mesures qui empirent la situation de l'ensemble de la population puis dire que c'est la faute aux réfugiés est selon nous une stratégie pour plusieurs partis du gouvernement.
- 10) Les discours de division permettent de diminuer la solidarité entre travailleurs belges et étrangers. Alors que toute la population fait face à un important problème de chômage structurel, de manque de logements, de baisse des aides sociales et des services publics, de baisse des conditions de travail et d'augmentation des exigences de « flexibilité », des institutions nationales, internationales (UE, FMI, etc.) et les grands lobbys patronaux préconisent le dumping social et une immigration choisie plus forte. Il est particulièrement éclairant de remarquer que, ces dernières années, l'UE a émis un grand nombre de directives favorisant l'immigration « choisie » et taillée sur mesure pour les entreprises. Depuis 2008, le nombre de migrants « économiques » arrivant en Europe grâce à ce cadre représente presque le double du nombre de migrants qui sont arrivés grâce au cadre de l'asile et de la Convention de Genève. Les discours visant à distinguer les migrants dits « économiques » (entendez les « mauvais migrants ») des migrants « fuyant la guerre » (entendez les « migrants plus légitimes ») ne servent donc qu'à polariser et diviser et ne correspondent pas du tout aux choix politiques qui sont effectivement posés. En réalité, l'UE et la droite sont favorables aux migrants « économiques ». Dans les faits, il s'agit bien de « trier » davantage les migrants en favorisant l'immigration choisie pour les entreprises et en décourageant le plus possible l'immigration humanitaire, celle d'inspiration humaniste.
- 11) En conclusion, le gouvernement se montre incapable de relever dignement le défi de l'asile et est responsable d'une grave situation du point de vue de l'intégration, du point de vue humanitaire et du point de vue humain. Ses mesures ne sont pas motivées par des considérations humanistes, mais servent d'autres agendas : dissuader, instiller la crainte et la division, faire diversion de ses politiques antisociales, et soutenir une immigration taillée sur mesure pour le grand patronat.
- 12) **Pensez-vous qu'il y a assez de places pour accueillir les migrants qui sont sur le territoire belge ?**
- 13) Oui, la preuve avec l'année 2000 où le nombre de réfugiés était plus élevé qu'en 2015 et où il n'y a pas eu de crise de ce type.
- 14) Cependant, l'accueil est un défi à ne pas sous-estimer. Pour relever ce défi, il faut une politique volontariste de la part de l'État : mieux répartir les lieux d'accueil, faire participer les populations locales, fournir des conditions d'accueil décentes, organiser des activités et des formations (langue, culture, lois, ...) pour permettre aux réfugiés de s'intégrer, leur offrir une assistance psycho-médicale, et les insérer sur le marché du travail et du logement une fois leur demande acceptée. Ces questions sont pourtant cruciales tant pour un accueil digne et humain que pour l'intégration des nouveaux arrivants.

- 15) **Ne pensez-vous pas qu'il est erroné et abusif de dire que l'accueil des réfugiés est impossible faute de moyens ?**
- 16) Complètement. Les faits du passé le prouvent. C'est une question de volonté politique. L'austérité touche tous les secteurs de la collectivité. C'est une tendance observée depuis plusieurs années. Et les stratégies de justification ne manquent pas... Rappelons simplement que le budget de l'accueil (Fedasil) ne représente que 0,15 % du budget de l'État.
- 17) Pour accueillir les migrants de manière décente et pour favoriser leur intégration, il faut de nouvelles sources de financement, qui, elles, ne manquent pas. C'est, selon nous, une question de volonté politique que d'oser aller chercher l'argent là où il se trouve de plus en plus concentré.
- 18) Selon les calculs de la Banque Nationale de Belgique, le coût de l'accueil des réfugiés approcherait les 2,5 milliards d'euros entre 2015 et 2020 en y incluant les allocations sociales qui seront octroyées, soit une moyenne de 500 millions par an.
- 19) Une taxe de 0,05 % sur les transactions financières qui devrait être adoptée et appliquée au niveau européen, en excluant les transactions de moins de 10 000 euros effectuées par les particuliers, pourrait rapporter 200 milliards d'euros par an. Il s'agit des transactions sur instruments financiers : actions, obligations, contrats dérivés, changes interbancaires. Les recettes de cette taxe sur la migration du capital courant derrière les bénéficiaires permettrait de financer la migration humaine de ceux et celles qui fuient les bombes et les horreurs de la guerre. Les recettes seraient réparties entre les États membres en fonction du nombre de réfugiés accueillis, tandis que le surplus pourrait être investi dans la coopération au développement afin de prévenir de nouvelles crises à l'avenir. Cette taxe pourrait ainsi être un premier pas vers une Europe de la solidarité et de la coopération.
- 20) **N'y a-t-il pas un manque de prévoyance de la part des politiques, sachant que des centres ont été fermés en 2013, peu de temps avant la crise migratoire que nous connaissons ?**
- 21) Si. Et il serait peut-être naïf de penser que cela est totalement dû à un manque de prévoyance, à une erreur de jugement. Francken lui-même affirmait en début de législature que la migration représente « le défi du XXI^e siècle. Le nombre de conflits à travers le monde ne cesse d'augmenter. Ceux-ci entraînent un afflux de réfugiés. » Toutes les grandes institutions humanitaires nationales et internationales avaient prévenu que 2015 connaîtrait un afflux sans précédent.
- 22) La crise de l'accueil est aussi le fruit d'une volonté de laisser une situation pourrir dans le but de dissuader les demandeurs d'asile et pour servir des agendas politiques pas très honorables. Exemple particulièrement éclairant : Francken a évoqué des raisons techniques pour expliquer qu'il ne pouvait pas augmenter le nombre d'enregistrements par jour ; mais lors du débat au Zevendedag entre Bart De Wever et Tom Van Grieken, De Wever a cité la limitation du nombre d'enregistrements par jour comme l'une des mesures prises par son gouvernement pour dissuader les réfugiés de demander l'asile en Belgique.

- 23) Créer un problème permet aussi de dire qu'il faut réformer certaines règles en vigueur : c'est bien la Convention de Genève et l'asile humanitaire qui est dans le collimateur. Ce sont aussi les allocations familiales, les règles de regroupement familial, la durée du permis de séjour, les lois du travail, etc. Cela permet également de faire diversion et de semer la division (voir plus haut).
- 24) **Nous constatons qu'il y a une dégradation constante en Belgique avec la politique des migrants quelle que soit la majorité au pouvoir, comment expliquer cette observation ?**
- 25) Les partis traditionnels suivent tous les logiques du néolibéralisme : réduction du rôle de l'État et de ses budgets, attaques contre les missions sociales de l'État au profit des grandes entreprises et des gros investisseurs. Les budgets qui bénéficient à la collectivité sont mis en concurrence avec la fiscalité des entreprises. C'est l'attractivité pour les investisseurs qui devient l'élément central des politiques budgétaires et économiques.
- 26) Dans le cadre néolibéral, dépenser de l'argent pour des raisons humaines, sociales ou humanitaires n'a pas de sens. Les problèmes sociaux (précarité, chômage, pauvreté, éducation, etc.) sont à présent considérés comme le résultat de questions individuelles. L'État n'a plus de rôle correcteur à jouer dans tout cela. Il s'agit tout au mieux d'inciter, d'activer, de « responsabiliser ». Et du point de vue néolibéral, il est beaucoup plus justifiable de dépenser des sommes d'argent considérables pour mettre en place un système de sélection plus efficace des immigrés pour répondre aux « besoins » directs des entreprises. De plus, l'absence de mesure visant à régulariser les sans-papiers ou à faire converger leurs droits avec ceux dont disposent les Belges sert également le dessein du dumping social, cher au grand patronat.
- 27) Dernièrement, c'est aussi une manière pour les gouvernements quels qu'ils soient de montrer qu'ils entendent les craintes légitimes de la population belge quant à leurs niveau et qualité de vie. Lorsqu'on annonce à tout le monde qu'il faudra se serrer la ceinture, il faut aussi se montrer particulièrement ferme à l'égard des réfugiés.
- 28) **N'y a-t-il pas un désengagement de la part de l'État, étant donné que les migrants sont pris de plus en plus pris en charge par des structures privées ? N'assistons-nous pas à la privatisation de ces services qui sont historiquement assurés par l'État ?**
- 29) Tout à fait. Des sociétés ont su profiter du chaos laissé par le désinvestissement de l'État. Et les conséquences sont terribles : il est beaucoup plus difficile d'exercer un contrôle démocratique sur les structures privées, et les cahiers des charges ont parfois été écrits dans la précipitation, ce qui fait que les standards sont plus faibles que dans les centres publics. De plus, une place dans un centre privé coûte sensiblement plus cher qu'une place dans le public. Privatiser l'accueil est donc financièrement et humainement irresponsable, même du strict point de vue de la bonne gestion comptable.
- 30) Nous avons d'ailleurs plusieurs témoignages édifiants de la part de réfugiés dans des centres privatisés : menaces, harcèlement moral, intimidations, et graves manquements au niveau de la nourriture, des services de base, etc. Le recours à la sous-traitance et

aux contrats précaires permet aussi d'exercer une pression supplémentaire sur les travailleurs de ces centres : s'ils veulent garder leur emploi, ils ont franchement intérêt à ne pas trop pointer les dysfonctionnements et les manquements de tels centres.

- 31) **Que pensez-vous de l'obligation pour chaque commune d'accueillir un certain nombre des migrants ? Pensez-vous que c'est une bonne manière d'aborder le problème ?**
- 32) Du bien. Mais la décision a tardé, et Fedasil, souffrant d'un important manque de moyens, n'a pas pu, malgré ses efforts et toute sa bonne volonté, aider suffisamment les localités. Nous défendons une approche locale de l'accueil, avec participation des citoyens et avec des moyens suffisants pour faire un travail de fond, de terrain et de long terme plus favorable à un accueil digne et à une intégration par la rencontre et l'implication.
- 33) **Plusieurs rapports du conseil de l'Union européenne ont démontré des violations de la Belgique dans sa politique d'accueil des migrants. Qu'en pensez-vous ?**
- 34) Nous pensons que la Belgique ne répond pas à ses obligations légales (tant au niveau de la législation nationale qu'internationale). Il est donc normal qu'elle ait été condamnée, et ce, à plusieurs reprises. Nous pensons également que la Belgique fait très peu pour corriger ses manquements, ce qui est grave. Il y a de plus en plus de mépris de la loi à ce niveau, ce qui est inquiétant pour un État que l'on voudrait qualifier « de droit ».
- 35) **L'accord de l'Union européenne avec la Turquie entre en contradiction avec les obligations internationales, votre parti l'a-t-il condamné ? Quelle alternative proposez-vous ?**
- 36) Oui, nous l'avons très clairement condamné : cet accord est illégal, mais aussi inhumain. Voir :
- 37) <http://ptb.be/articles/l-union-europeenne-enferme-et-renvoie-ceux-qui-fuient-daesh-et-la-guerre>
- 38) <http://ptb.be/articles/refugies-un-accord-qui-risque-de-mettre-plus-d-huile-sur-le-feu>
- 39) <http://solidaire.org/articles/l-europe-se-debarrasse-de-ses-refugies-en-turquie>
- 40) L'accord ne résout pas le problème des passeurs, mais surtout provoque l'émergence de nouvelles routes, encore plus dangereuses (les derniers drames le prouvent). Il va à l'encontre de la Convention de Genève et du droit individuel de l'asile. Et il provoque le refoulement des réfugiés quasiment sans discernement vers la Turquie qui est un pays déjà « saturé » et qui n'est pas un pays sûr pour eux (par exemple, la Turquie mène une guerre contre les Kurdes et l'UE renvoie des kurdes vers la Turquie !).
- 41) Il est totalement vain de vouloir bloquer des frontières, les réfugiés sont dans une situation intenable (violence dans leur pays et zones limitrophes saturées) et ils sont prêts à tout risquer pour essayer de passer.
- 42) De plus, cet accord ne peut être que mal appliqué, avec pour conséquences plus encore d'arbitraire au niveau des procédures, et plus de responsabilités pour la Grèce qui est déjà exsangue...

- 43) Nous voulons un véritable plan de répartition à l'échelle européenne, en fonction des possibilités objectives de chaque pays. Un plan qui soit contraignant et entre véritablement en application, au contraire du plan déjà existant depuis septembre 2015 et qui n'a jamais été appliqué.
- 44) Nous voulons des routes légales et sûres pour que le droit à l'asile soit respecté.
- 45) Nous voulons une relance de la diplomatie et de la coopération durable avec les pays du Sud. Pour s'attaquer aux drames humains que constituent les migrations forcées, il faut s'attaquer aux causes premières : la guerre, les bombardements, les déstabilisations, les interventions impérialistes, la destruction des infrastructures et des structures sociales, ... Seule une politique de paix active, volontariste et durable pourra mettre un terme à ces drames humains. C'est le contraire des choix qui sont posés actuellement. Rappelons que la Belgique s'apprête à bombarder la Syrie et aussi à dépenser 15 milliards d'euros pour un nouveau plan d'armement, avec notamment l'achat de nouveaux avions de chasses bombardiers.

3. Entretien avec le PS

- 1) Il faudrait qu'on arrête de faire peur à tout le monde en parlant d'une crise migratoire. En 2001, lorsqu'il y a eu... non, je ne vais pas donner de date parce que je suis pas sûre. Lorsqu'il y a eu la crise du Kosovo, où il y a eu des décisions extrêmement graves qui ont été prises, le nombre de migrants qui est arrivé en Belgique était largement supérieur au nombre de personnes qui sont censées être sur nos territoires. Donc, le fait de parler de crise migratoire, c'est la meilleure manière de faire en sorte que le citoyen lambda soudainement ait l'impression qu'il va y avoir un envahissement de la population. Les chiffres que l'on a obtenus tourne autour de 4500 personnes. 4500 personnes pour une population qui avoisine plus de 11 millions aujourd'hui ; cela équivaut à 0,05 %... enfin, vous ferez l'opération... Mais ce n'est vraiment pas un chiffre qui pourrait être inquiétant ou angoissant pour une population, qui, dans l'ensemble et je dis bien dans l'ensemble, n'a pas à craindre une augmentation de personnes migrantes. Voilà.
- 2) Alors, la question du nombre de places pour accueillir tous les réfugiés qui arrivent sur le territoire belge, elle est concomitante. Une décision a donc été prise disant que les États membres devaient accueillir – et là, nous parlons bien de solidarité européenne – devait accueillir cette population qui vit une situation de guerre extrême avec, depuis plusieurs années, une angoisse permanente dans l'incapacité de pouvoir survivre dans des conditions décentes pour les familles et pour les enfants. Oui, il y aura assez de places pour accueillir tous les réfugiés qui arrivent sur le territoire belge pour autant qu'on arrête cette image de la vague migratoire qui relève toujours de ces images subliminales qui amènent d'office une résistance.
- 3) Je rappelle qu'Angela Merkel a annoncé l'accueil de plus de 900 000 personnes, que ce genre d'informations évidemment amène immédiatement une réaction d'angoisse, ce qui est la volonté voulue ou non voulue, mais je pense que, si on regarde ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale, le nombre de Belges qui ont dû aller en zone libre, ce n'est pas comme cela que l'on a présenté la migration des populations des pays qui ont été envahis par l'armée allemande. On a dit que c'était aller en zone libre. Je crois que cela relève de la même manière pour tous ces Syriens qui sont là. Mais la manière dont le dispositif est géré fait vraiment la part belle à tous les trafiquants d'êtres humains, qui évidemment en profitent pour lancer sur toutes les routes, qu'elles soient les routes de la mer ou les routes de la terre, énormément de personnes en difficulté. Donc, il est important de distinguer à la fois la migration telle qu'elle apparaît au niveau de la situation en Syrie et la migration économique qui reste une vraie réalité mais qui reste aussi le produit des politiques, des géopolitiques internationales qui sont mises en route par plusieurs États du monde.
- 4) Quant à l'accueil des réfugiés aujourd'hui en Belgique, la réponse qui a été donnée était visiblement insuffisante puisqu'on a eu le parc Maximilien. Mais si, en 2013, 2014 et 2015, on n'avait pas fermé de manière péremptoire toute une série de centres d'accueil et si on n'avait pas aussi amené au licenciement de toute une catégorie de personnel, je pense qu'on aurait pu accueillir les personnes qui sont arrivées sur notre territoire.

5) **Ce n'est pas une volonté politique ?**

- 6) Alors, monsieur, je vous signalerais que tout est volonté politique puisque nous sommes dans un État de droit qui est démocratique, et donc par conséquent les gouvernements gèrent, décident et disposent. C'est comme ça. Est-ce que c'est une volonté politique ? Oui. De la même manière, quand on a fait la régularisation en 2000, c'était une volonté politique. Ce n'est pas la volonté du gouvernement actuel, mais en même temps, il est soutenu par des décisions européennes, totalement inconséquentes, incohérentes qui ne sont pas du tout à la hauteur de ce que l'on peut espérer de l'Europe, qui, je le rappelle, s'est construite pour refuser justement la guerre, qui s'est construite justement pour se construire dans la solidarité, qui s'est construite pour que l'accueil et les demandes d'asile soient respectés dans le cadre des engagements pris avec le droit international. Les pays avec les gouvernements qu'ils ont actuellement ont le droit d'avoir des options politiques qui ne sont peut-être pas celles que je décris et je pense avoir entendu dans une assemblée parlementaire que l'on se posait la question de l'obsolescence ou du côté obsolète des conventions internationales comme celle des droits de l'Homme. Eh bien, oui, c'est bien une décision politique de reconnaître que nous n'avons plus à souscrire à la Convention des droits de l'homme. Euh...
- 7) La dégradation en ce qui concerne la politique migratoire quelle que soit la majorité au pouvoir. Euh... En période de crise comme celle que nous connaissons qui, je le rappelle, n'est pas une crise économique au sens premier du terme, qui est bien une crise au départ financière que l'on a fait évoluer en crise économique, amène généralement la population à un repli identitaire très fort. Si à cela s'ajoutent des images, des communications qui amènent véritablement à considérer que ceux à qui nous devons, dans le cadre des conventions internationales qui ont été signées, ceux à qui nous devons un droit d'asile parce qu'ils sont en situation de risque pour leur vie, si on présente ce type d'image, évidemment, on va avoir plutôt tendance à refermer la population et à avoir comme justification que la population ne veut pas accueillir. Je crois que c'est une logique qui est devenue un dogme mais aussi une vraie procédure pour appliquer une politique antisociale en général et qui permet par la peur de refuser l'autre. La Belgique a toujours été une terre d'accueil. Je rappelle que la Belgique, par le nombre de passages, de migrations et aussi par le résultat d'une politique d'accueil et un brassage des cultures, ce n'est pas dans sa nature profonde d'être aussi résistante à l'accueil des personnes qui demandent le droit d'accueil sur le territoire.
- 8) Alors, il y a évidemment le fait qu'il y a un accueil qui est fait par des structures privées. C'est clair qu'il y a un désengagement de l'État, il y a une privatisation de ses services. Mais là, c'est une véritable volonté de dire que ce genre de dispositif n'est pas une responsabilité de l'État, je le déplore. Je pense que la responsabilité de l'État qui a signé justement un certain nombre d'engagements par rapport aux conventions internationales et qui a aussi comme responsabilité de donner une image positive des situations d'accueil ne remplit pas les fonctions et les missions qu'il doit avoir. Alors, on me dira : « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». La question est que, lorsque nous allons dans ces différents territoires, on ne se pose pas toujours la question de savoir : « Est-ce que nous n'exploitons pas toute la misère du monde ? ». Il faut mettre les choses en corrélation. Ce n'est pas ça qu'on nous demande lorsqu'on

nous demande d'accueillir 4500 personnes répertoriées. Je pense qu'effectivement, il y a plus de personnes sur le territoire, sauf que nous avons une excellente étude qui a été faite par la Banque Nationale de Belgique qui prouve que l'accueil de personnes d'origine étrangère sur le territoire, dans le contexte actuel, serait extrêmement bénéfique d'un point de vue économique. Peut-être pas immédiatement mais sur un certain laps de temps, les statistiques sont positives tout simplement parce qu'en Belgique et en particulier dans le nord de la Belgique, il y a un taux de vieillissement tellement important que le développement économique y voit quelques difficultés. Nous pouvons constater aussi que les vagues migratoires, qu'elles aient été italiennes, portugaises, du Maghreb, ou d'autres pays, ont été des vagues extrêmement positives pour le déploiement économique de la Belgique. Je pense que l'accueil des personnes d'origine étrangère migrantes est vraiment un atout majeur. Je crois que c'est ce qui a motivé la position de Madame Merkel et qui maintient encore sa position aujourd'hui. Il nous faut accueillir ces populations sans aucune inquiétude pour réduire notre part de gâteau.

9) Vous pouvez me dire de quand date cette étude de la Banque nationale ?

- 10) Je pense qu'il y a deux mois... je pense, deux ou trois mois. Même pas. Deux mois. C'est la Banque Nationale qui a fait cette étude extrêmement importante. On ne peut pas considérer non plus que la Banque Nationale ait un point de vue très progressiste en la matière. Ce sont des faits, des informations codifiées et clairement identifiées avec un certain nombre de graphiques qui montrent bien l'évolution très positive que l'accueil des migrants peut faire sur le territoire.
- 11) La politique d'accueil des migrants qui est dénoncée par le Conseil de l'Union européenne. Oui. On ne peut pas se vanter de la manière dont le parc Josaphat a été géré. On ne peut pas être heureux de la manière dont il a fallu forcer l'organisation de l'accueil. On pense qu'il est effectivement un domaine très grave, celui de ces jeunes mineurs non accompagnés qui représente un nombre extrêmement important, et que là, il faudrait vraiment qu'un point très fort soit mis parce que des jeunes sans aucune structuration familiale sont donc des jeunes en danger. Donc l'inquiétude est vraiment de mise, surtout à la veille des grandes vacances, les jeunes ont pu être installés dans différentes écoles à des niveaux différents. Mais que va-t-il se passer à partir du 20 juin jusqu'au 7 ou 8 septembre ? L'inquiétude peut être très importante et j'espère que le Conseil de l'Union européenne pointera cette problématique, non seulement pour la Belgique mais aussi pour l'ensemble des pays européens qui ont accueilli ces jeunes.
- 12) Il reste le point évidemment de la Turquie. Alors là, nous sommes dans un étonnement tout à fait effarant d'une décision de l'UE qui n'assume pas sa responsabilité, alors que nous sommes censés représenter 560 millions d'habitants, que nous sommes censés représenter une évolution économique considérée partout comme positive. Regardez simplement l'appétit que les USA ont pour avoir des accords avec nous, l'appétit du Canada pour avoir des accords avec nous. Donc, on peut considérer que nous sommes un espace économique extrêmement intéressant et on demande à un pays voisin, auquel on donne 6 milliards, de canaliser des arrivées. Évidemment, comme attendu, les passeurs ont trouvé d'autres routes. Évidemment, comme attendu, il y a un nombre très important de jeunes et de moins jeunes et de migrants qui quittent le

centre turc en fuyant encore et en se rapprochant le plus possible de l'Eldorado qu'ils pensent être les 28 États membres de l'UE. Et donc échanger les visas pour la population turque en échange de migrants que l'on accueillerait dans les centres et que l'on renverrait après examen. Cela dépasse l'entendement. Là, je pense qu'effectivement l'UE a vendu son âme. Je pense qu'elle a vendu une très grande part de sa crédibilité alors qu'elle s'est construite justement sur une volonté de paix, d'égalité, de reconnaissance des êtres humains pour lesquelles elle a signé des conventions internationales et qu'elle se veut porte-parole du siècle des Lumières dont la devise était *Liberté, égalité* et je dirais *fraternité* où là, vraiment, ceci est en défaut le plus total.

- 13) Alors, en ce qui concerne mon parti, sur cet accord, nous avons été extrêmement réticent et critique quant à la validité et à la correction et je dirais même quant au respect humanitaire de cet accord. Quoi qu'il en soit, l'UE est passée outre puisque ce n'est pas mon parti qui a pu le négocier de quelque manière que ce soit. Nous avons donc été très opposés à cette position. C'est extrêmement choquant, je pense que l'UE devra un jour rendre des comptes sur ce point-là.
- 14) Alors les alternatives. L'Alternative, c'est de mettre des chiffres sur la table, de montrer qu'accueillir un nombre aussi peu important de personnes ne nous met pas en danger, ne déstabilise pas la population belge, n'est pas une crise supplémentaire qui s'ajouterait à cette crise telle qu'elle est actuellement mise en place par l'actuel gouvernement, qui sans aucun problème continue à détricoter tous les acquis de la population. L'alternative, c'est de rappeler chacun à ses devoirs humanitaires, de rappeler chacun à ses devoirs par rapport aux conventions internationales et de se dire que, et je parle par expérience, personne n'a envie de quitter son pays de gaité de cœur, que si on le fait, on reste toujours avec un regard sur son pays d'origine et que si on arrivait à pacifier cette zone, je suis quasiment convaincue que toutes ces personnes que nous avons accueillies et avec lesquelles nous voulons partager une partie de notre vie seront très heureuses de retourner sur leur territoire, de voir ce qu'il reste de leur vie antérieure, de leur maison, de leur famille et surtout de se réinscrire dans le redéploiement de leur État. Donc garantissons-leur la paix, garantissons-leur un redéploiement économique, soutenons-les. Je rappelle, par ailleurs, que le Liban a 2,5 millions de personnes qui sont actuellement en exode. Je préfère peut-être utiliser cela plutôt que cette notion d'immigrants qui fait peur à tout le monde. Rappelons également qu'il y avait déjà en Turquie un nombre considérable de personnes qui sont en attente. Quand on quitte un pays dans lequel la guerre est là, on n'est pas forcément en exode, ni en migration, on est en attente de retour de la paix. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être dit. Voilà.
- 15) **Merci. La 7. Il y a certaines communes qui sont réticentes par rapport...**
- 16) Eh bien, écoutez, moi je pense que chaque commune est en responsabilité par rapport à cela. Je pense qu'il est très important qu'il y ait une répartition très large et très responsable entre toutes les communes. D'abord parce qu'il n'est pas du tout intéressant pour une excellente intégration qu'il y ait des communes de ghettos et aussi parce qu'il y va aussi de l'aide que les communes peuvent apporter. Elles doivent le faire aussi au prorata de leurs propres moyens. On sait bien que toutes les communes

en Belgique n'ont pas les mêmes moyens, que certaines sont plus favorisées que d'autres et donc, dans cet équilibre qui va se faire, je pense qu'il y va aussi de la solidarité que l'on peut exprimer entre les communes plus favorisées, les communes moins favorisées et je pense à la petite commune de Walcourt qui a accueilli tout un groupe très important de réfugiés. La population s'est heurtée violemment à la proposition qui avait été faite par la bourgmestre et avec des commentaires qui étaient extrêmement limites quant à ce qu'on peut appeler le respect des droits de l'Homme pour certains. Quelques mois après, comme cette bourgmestre est une de nos collègues au Parlement wallon, la situation s'est largement apaisée ; tout le monde reconnaît que cet échange de culture, de pratiques et d'humanité est véritablement un atout positif pour l'ensemble de la population. Donc, je crois qu'on pourrait mettre en avant le travail qui a été fait dans une grande transparence par la bourgmestre et, de manière démocratique, par des assemblées citoyennes favorisées toujours par cette bourgmestre, et surtout par le fait que la population reconnaît – et ça je trouve que c'est une grande avancée démocratique – tous les préjugés, oserais-je dire, racistes qui étaient exprimés au départ et qui, avec l'expérience, mais avec tout le travail qui est fait par l'administration, n'ont plus de lieu d'être. Et là, je crois qu'on est avec un très très bel exemple d'une intégration réussie et d'une grande avancée démocratique. Voilà.

17) Merci.

4. Entretien avec ECOLO

- 1) **Donc comme je le disais, je réalise mon mémoire sur la crise migratoire. C'est dans ce cadre que je suis amené à contacter les politiques, surtout pour voir leur vision par rapport à cette crise d'accueil. Donc, pour commencer, peut-être je souhaiterais d'abord que vous puissiez vous présenter en quelques mots : qui vous êtes, votre parcours...**
- 2) Très bien. Je suis Benoît Hellings. J'ai 37 ans. Je suis député fédéral pour Ecolo. J'ai été élu ici à Bruxelles et je siége dans les commissions des relations extérieures, ici à la Chambre. Je suis vice-président de la commission de la défense. Donc, je m'occupe des questions internationales et de défense et je m'occupe aussi des questions d'asile pour Ecolo et des nouvelles technologies. C'est la raison pour laquelle je suis en charge du dossier « asile » et que je suis régulièrement, pas plus tard qu'hier soir d'ailleurs, interpellé par tout ce qui est proposé en matière de réglementation en matière d'asile.
- 3) **D'accord. Merci. Donc pour commencer, je souhaiterais savoir quel regard vous portez sur la politique d'immigration en Belgique.**
- 4) Alors, en tout cas, pour ce qui concerne la politique actuellement menée par le secrétaire d'État Francken NVA, je porte un regard extrêmement critique forcément puisque je pense qu'il n'y a pas plus éloigné de mon point de vue politique en matière d'asile que Monsieur Franken. Monsieur Franken défend une fermeture des frontières, critique en toute matière que ce soit le droit d'asile, le droit à une protection temporaire, le droit au regroupement familial et, dans toutes une série de matières en matière d'asile, défend une vision extrêmement restrictive. Pour lui, moins il y a de personnes qui arrivent dans notre pays, mieux c'est. De mon côté, je pense que la vision que nous devons développer en matière d'asile, c'est une vision humaniste et une vision réaliste. Humaniste dans le sens où aujourd'hui les demandeurs d'asile, en particulier en ce moment, c'est la crise que nous connaissons depuis l'été dernier... En ce moment, la crise de l'asile amène quantité de réfugiés de zones en guerre. Je pense en particulier à l'Irak et la Syrie, mais pas seulement. Et ces personnes ont évidemment le droit au regard de la Convention de Genève, qui pour moi est une valeur cardinale, le droit à réclamer ici l'asile. Vous savez, pour prendre trois grandes décisions que vient de prendre le gouvernement tout à fait récemment puisque nous les avons votées hier : la première, c'est la diminution, et c'est la plus importante ; c'est le fait qu'aujourd'hui en Belgique, désormais puisqu'on vient de voter cette loi, votre droit d'asile n'est valable que pour 5 ans alors qu'au départ, jusqu'il y a quelques jours, lorsque vous demandiez l'asile et qu'on vous l'accordait, sur base de critères objectifs (le fait que, dans votre pays, vous puissiez être torturé, pris à parti, que vous puissiez faire l'objet de mise en cause quelconque), ce droit vous était donné *ad vitam*. Évidemment, si vous représentiez un danger pour l'ordre public ou si vous aviez obtenu ce droit d'asile par la fraude, à tout moment, les instances compétentes pouvaient vous retirer, bien sûr, ce statut. Pour le reste, toute personne qui s'établit en Belgique devenait une sorte de citoyen belge protégé par l'État belge parce que réfugié. En décidant que tous les cinq ans ce statut puisse être remis en cause, donc

après cinq ans, toute personne qui est devenue réfugiée, devra passer devant l'instance qui lui a octroyé le statut de réfugié pour vérifier s'il est toujours bien dans les conditions pour être reconnu comme réfugié. C'est proprement scandaleux parce que, de mon point de vue – et c'est la politique qui est menée aujourd'hui par le gouvernement Michel sous la houlette de Theo Francken –, ça va rendre impossible une intégration de qualité pour ces personnes qui vont s'établir chez nous, puisque une épée de Damoclès va être présente sur la tête de tout réfugié. Imaginez quand vous êtes reconnu réfugié mais que votre statut n'est valable que pour cinq ans, comment pouvez-vous obtenir un contrat de bail de 6 ou 9 ans pour vous loger ? Comment envisagez-vous d'obtenir un crédit hypothécaire ? Comment un employeur peut-il envisager de vous embaucher si, malgré vos qualifications, vous perdez votre droit de rester sur le territoire belge dans cinq ans ? C'est complètement absurde de mon point de vue.

5) **Et aussi par rapport aux parents qui ont des enfants scolarisés...**

- 6) Et il y a aussi cette dimension-là, évidemment. Évidemment, la dimension supplémentaire des enfants scolarisés et, à cela, Theo Francken quand je lui dis, me répond : « c'est la responsabilité des parents, ils n'ont pas besoin de venir ici ». Voyez-vous... Donc ça, c'est une vision extrêmement restrictive. Mais ce qui est intéressant, c'est que Theo Francken est en passe de devenir l'homme le plus populaire de Flandre après Maggie De Block. Et son discours en Flandre est extrêmement subtil dans la mesure où il dit : « Je mène une politique humaine » – ce qui est tout sauf vrai – et « Je mène une politique responsable » – ce qui est tout sauf vrai – parce que, quand vous demandez à l'administration de vérifier tous les cinq ans, enfin après cinq ans, que tous les réfugiés – c'est-à-dire en ce moment plusieurs dizaines de milliers de personnes – de repasser devant une instance, vous donnez un boulot monstre à vos fonctionnaires qui, du coup, sont débordés.
- 7) Deuxième exemple de politique restrictive. Theo Francken vient de décider des fouilles systématiques dans les centres fermés, partant du principe que les gens qui se trouvent dans les centres fermés, c'est une sorte de prison. Un centre fermé, pour les écologistes, ce n'est pas une prison. D'abord, on devrait fermer les centres fermés – enfin, bon, soit. Dans un centre fermé sont placées des personnes qui sont en séjour illégal et qui sont en passe d'être renvoyées dans le pays d'où elles viennent. Or, un centre fermé n'est pas une prison. Les personnes qui sont dans ces endroits, dans ces sortes de prison mais qui n'en sont pas, n'ont pas commis de crime. Être illégal n'est pas un crime. Être illégal du point de vue de la présence sur le territoire n'est pas un crime. Les personnes qui sont dans les centres fermés ne sont pas des criminels. Dès lors, ils n'ont pas à se soumettre comme des prisonniers à des fouilles systématiques du fait qu'ils sont potentiellement dangereux. Les sans-papiers, les personnes présentes dans les centres fermés, qui sont des sans-papiers en phase d'être renvoyés dans leur pays d'origine, ne sont pas des criminels. Et donc, il n'y a pas de raison de les soumettre, comme dans les prisons, à des fouilles systématiques. Voilà, encore un exemple.
- 8) Et enfin, dernier exemple en date : Theo Francken a décidé de restreindre encore et toujours le droit au regroupement familial. Et donc, vous savez qu'aujourd'hui, c'est

souvent l'homme qui part en exil et après, il espère, une fois qu'il arrive en Belgique et qu'il s'est vu reconnaître comme réfugié, amener sa femme, ses enfants, sa famille, sa mère, son père, etc. Et aujourd'hui, Theo Francken a décidé de réduire de cinq à trois ans – pardon d'augmenter de trois à cinq ans la période pendant laquelle les instances chargées de ceci peuvent remettre en cause le regroupement familial. Donc en résumé, si vous divorcez après quatre ans, eh bien, le statut de l'épouse qui serait venue rejoindre son mari, via la loi sur le regroupement familial, lui serait retiré. Et donc, cette femme, qui est venue en Belgique rejoindre son mari et puis qui divorce pour une raison ou pour une autre va perdre son statut et donc va devoir revenir dans le pays d'où elle vient, alors qu'elle s'était établie ici en Belgique depuis 4 ans, pour reprendre cet exemple encore.

- 9) **On va revenir sur cette remise en question du titre de séjour qui était valable cinq ans. Je me rappelle qu'à un moment, pour ceux qui venaient de pays qui ne sont pas sûrs, comme l'Irak, on leur donnait un titre de séjour valable un an, deux ans et... Il n'y a plus de différences, alors ?**
- 10) Alors, c'est tout à fait... Vous mettez le doigt sur le cœur du débat. Je vous enverrai les échanges que j'ai eus avec Monsieur Francken à ce sujet ici à la Chambre parce que vous verrez la tenue du débat. C'est vraiment intéressant. En fait, quand vous demandez d'obtenir une protection par la Belgique, vous avez deux choix : soit... enfin, l'administration peut vous donner deux statuts : soit réfugié, soit protection subsidiaire temporaire et, en fait pour certains pays, donc il y a des cas typiques qui ne font pas du tout débat, c'est « il est impossible pour cette personne de revenir dans son pays et donc elle obtient le statut de réfugié indéfini », c'était le cas avant – maintenant, c'est limité à cinq ans. Maintenant, c'est vrai que pour des pays en guerre comme c'était le cas, lors de la crise de l'asile dans les années 2000, en 2000 plutôt, beaucoup de personnes qui demandaient l'asile en fait ont obtenu une protection temporaire. Donc en fait, comme c'était la guerre dans les Balkans et qu'on présumait que la guerre dans les Balkans allait un jour s'arrêter, eh bien, ces personnes ont donc obtenu une protection temporaire qui leur a permis du coup d'être protégées le temps de la guerre dans les Balkans. Et puis, ils ont pu revenir dans les Balkans une fois la guerre terminée. Mais c'est vrai qu'en fait, il rapproche, d'une certaine façon, le statut de réfugié – en le limitant à cinq ans – du statut de protection temporaire. C'est un peu comme si on essaie de réduire la différence entre le statut de réfugié d'autrefois et la protection subsidiaire. Voilà, c'est ça.
- 11) **Merci. Donc par rapport à ce qu'on a vu éventuellement au mois de, surtout début de l'été 2015, on a vu comment les réfugiés étaient, comment dirais-je ?, excusez-moi le terme, « stockés » au parc Maximilien. Donc, selon vous, vous pensez qu'il y a assez de place pour accueillir les migrants qui sont sur le territoire belge ?**
- 12) Alors, bon, il semblerait qu'on ne soit plus dans des situations de crise absolue où on se trouvait l'été dernier. Il n'est pas impossible que cette situation se reproduise. Alors, je pense qu'il y a assez de places et je pense que la Belgique a parfaitement les moyens de faire face non seulement à l'afflux de réfugiés – nous sommes par rapport à l'Allemagne, euh... nous avons accueillis 40 000 personnes, l'Allemagne en a

accueilli 1 million. Donc il faut quand même... je veux bien qu'on est beaucoup plus petit mais quand même... je veux dire, il y a une question de mesure. Premièrement. OK, je vérifie juste une chose...

- 13) Alors, ce qui s'est passé lors du pic de la crise migratoire, c'est que, en fait, les moyens humains ont été dégagés à l'Office des étrangers pour accueillir ces personnes, mais que l'enjeu et l'obsession de Theo Francken, c'est éviter ce qu'il appelle « l'appel d'air ». C'est-à-dire que, si ça se passe trop bien au moment où on accueille les réfugiés, ça va en amener d'autres, pense-t-il, puisqu'il a une vision extrêmement négative de l'étranger. Il déteste ça. Et en fait, ma conviction profonde, c'est que c'est un raciste... enfin, c'est pas ma conviction profonde... je suis sûr qu'il est raciste et souhaite que tous ces étrangers ne viennent pas chez nous. C'est son point de vue, il ne le dira jamais comme ça, mais c'est ça son point de vue. Et il a organisé la pénurie de places. Volontairement. Et le meilleur exemple de ceci, c'est la limitation à 150 personnes par jour accueillables. Je ne sais plus quelle était la limite.
- 14) **À un moment, ça montait, ça descendait...**
- 15) Et donc, il a fixé un seuil. Je ne sais plus, je ne connais plus le nombre... euh... j'ai oublié, je vous avoue. Bref... on pourra retrouver. Bref, il a fixé un seuil maximal, l'administration était tout à fait capable d'accueillir plus de monde, mais il refusait. Et donc, du coup, ça a créé un goulet d'étranglement devant l'office des étrangers. Ce qui a créé les files et les campements au parc Maximilien. Je pense qu'il est de notre devoir de pouvoir faire face l'été prochain et c'est probablement ce qui nous guette, à partir de mai et de juin. Les routes de la Méditerranée vont être de nouveau praticables et de nouveaux flots de migrants vont nous parvenir puisque la situation en Syrie est pire que jamais surtout depuis les interventions russes et que la situation au Sahel est tout aussi grave. Donc, il va arriver via la Libye, via l'Italie et encore une fois via la Grèce, quantité de personnes qui vont réclamer chez nous une meilleure situation.
- 16) **Peut-être que ça va rejoindre une sous-question. Quand vous dites que Monsieur Theo Francken a limité à 150 personnes – peu importe le chiffre – à l'Office des étrangers. Mais par contre, déjà il y a eu une perte de budget en 2013, c'était avant qu'il soit, je pense au gouvernement. Donc, c'était déjà une politique mise en place.**
- 17) C'est ça qui est ahurissant. Et c'est incroyable que la presse ne relève pas ça. C'est que depuis Di Rupo, donc le gouvernement Di Rupo et depuis Maggie de Block, alors que les guerres dans le monde et en particulier en Irak et en Syrie ne montraient que des signes extrêmement inquiétants, il a été massivement désinvesti, le secteur de l'accueil. Et quand la crise a commencé à émerger fin juin début juillet 2015, les secteurs de l'accueil – bien sûr l'Office des étrangers, le CGRA – mais aussi toutes les ONG qui avaient l'habitude et l'expertise dans l'accueil des réfugiés...
- 18) **La Croix-Rouge entre autres...**
- 19) En particulier. Mais pas seulement. Il y en a toute une myriade... Elles ont été complètement décapitées. Des gens avaient reçu des C4, des centres avaient été fermés alors qu'il s'agissait de peut-être les mettre en veilleuse puisque, c'est vrai, il y avait moins de demandes. Mais en tout cas, il fallait rester alerte par rapport à une situation

qui ne pouvait qu'empirer. Et malheureusement, ces secteurs ont dû en toute hâte se réappliquer, se réinvestir dans leurs tâches pour lesquelles jusque-là elles étaient payées, dans une situation la plus catastrophique. C'est-à-dire, ils étaient complètement déstructurés, désargentés, désemparés. Et c'est une responsabilité pour moi de Theo Francken et de Maggie De Block avant lui, d'avoir déstructuré le secteur de l'accueil et d'avoir fait en sorte qu'ils aient eu à gérer la crise de l'accueil de l'été 2015 dans les pires conditions qui soient.

- 20) **Donc, vous ne pensez pas que c'est ironique et abusif de dire que l'accueil des réfugiés est impossible faute de moyens. Si je comprends bien, c'est des choses raisonnées et réfléchies.**
- 21) Mais donc, je pense que c'est idéologique. L'accueil des réfugiés représente un budget, il doit être géré parcimonieusement. Voilà, on est pas en train de parler ici d'un million de personnes. La Suède, qui est un pays à la population comparable à la nôtre a accueilli sur plusieurs années un million de personnes. Nous sommes un pays riche, nous avons les moyens, et je pense aussi que face au vieillissement de la population, nous avons intérêt à voir arriver chez nous des populations qui viennent un peu du monde entier, qui puissent nous aider à faire prospérer notre économie, notre culture. Ça, c'est ma vision de l'immigration. Voilà. Et je pense aussi que, nous les écologistes, nous avons une vision globale de la situation et je pense fondamentalement que, à défaut de pouvoir gérer la crise syrienne – et en ce moment nous ne sommes pas en capacité de pouvoir mettre Bachar Al-Assad hors d'état de nuire –, il serait absolument monstrueux de s'allier à Bachar Al-Assad pour contrer Daesh. Et je pense que, en attendant de trouver la solution diplomatique et politique qui permettrait à la fois de donner des gages d'engagement de la communauté sunnite de Syrie et de la communauté sunnite d'Irak dans leur espace politique, en attendant de pouvoir trouver cette solution politique inclusive, comme on l'appelle... eh bien à nous d'accueillir ces personnes qui vivent, qui survivent et tentent de fuir les exactions commises tant par Bachar Al-Assad que Daesh.
- 22) **Oui. C'est bien d'accueillir ces réfugiés, mais les observateurs, ou les citoyens ou ceux qui sont conscientisés par la problématique des réfugiés... il y a quelque chose qui est frappant. On constate qu'il y a une dégradation constante en Belgique avec la politique des migrants quelle que soit la majorité au pouvoir.**
- 23) Mais quand on était au pouvoir, entre 99 et 2004, il y a eu une régularisation massive. Les écologistes étaient au pouvoir et c'était comme ça. Et nous n'avons pas fragilisé la politique d'asile. Mais c'est vrai que depuis...
- 24) **Quand on prend les années 2000 surtout, que ce soit en Belgique ou dans l'Union, on voit qu'il y a des conditions d'accueil qui ne sont pas humaines. Il y a des personnes qui sont... déjà vous avez mentionné la question des sans-papiers qui sont dans des centres fermés, des personnes qu'on amène dans des endroits où ils ne sont pas en contact avec la population locale... On constate que les conditions ne sont pas...**
- 25) Vous savez, c'est un des éléments qui est fondamental avec le parcours d'intégration qui a été décidé maintenant. Sauf que c'est une compétence communautaire, enfin qui

est mise au niveau des entités fédérées : Wallonie, Flandre, Bruxelles. Aujourd'hui, il faut mettre tout en œuvre pour dégager les moyens, on n'a pas le choix pour mettre en œuvre ces parcours d'intégration qui font que ces personnes, une fois qu'elles sont chez nous, puissent s'intégrer dans la société, avec ce qu'on connaît aujourd'hui... avec ces attentats que l'on connaît perpétrés par des Belges, donc des personnes qui vivent chez nous, et même s'ils ne sont pas Belges, ça devient fondamentalement urgent de retrouver l'envie de vivre ensemble. Alors, il y a beaucoup d'exemples positifs d'immigration, il y a aussi quelques exemples négatifs et c'est à nous, Belges, dans nos régions respectives, de pouvoir mettre en œuvre les programmes adéquats, correctement financés, qui permettraient de donner évidemment un avenir aux personnes qui arrivent chez nous et à leurs enfants. Mais c'est aussi une façon pour nous, Belges, qui les accueillons, d'y retrouver une richesse, y compris une richesse économique. Et toutes les études récentes le montrent : l'immigration a un effet positif sur l'économie, a un effet positif pour la société qui accueille ces migrants. À nous de bien les intégrer désormais.

- 26) **Par rapport à ce parcours d'intégration, ce qui est aussi frappant de nos jours, c'est quasi un désengagement de l'État où on commence à privatiser les structures d'accueil.**
- 27) Oui, c'est vrai. Donc, ça, c'est un problème. Un, les structures privées, c'est idéologique. La NVA fait de l'idéologie, donc elle estime que l'asile comme n'importe quelle autre sphère de la vie publique est privatisable. Et donc si les hôtels et les centres d'accueil peuvent faire du business avec les sans-papiers... euh... pardon... avec les immigrés... pardon avec les réfugiés, qu'ils le fassent. Ça, c'est son premier point de vue. Deuxièmement, on constate que dans ce cadre, évidemment, ces structures privées de l'accueil n'ont pas l'expertise, n'ont pas la connaissance du terrain de l'accueil, donc font n'importe quoi. Et des situations extrêmement délicates nous ont été rapportées dans des centres d'accueil en Belgique, euh... à Bruxelles et en Wallonie où visiblement des gardes privés s'autorisent certaines choses, etc. Et donc là, il y a un vrai problème pour lequel on est en train, sur lequel on est en train d'enquêter, de savoir ce qui se passe. Et je pense que c'est évidemment le risque que vous prenez quand vous confiez à des structures privées non compétentes, qui ne possèdent pas les compétences pour gérer l'accueil, quand vous donnez à ces structures privées le moyen de gérer l'accueil, qui pour nous revient à l'État et aux associations.
- 28) **D'accord. Parallèlement à ces structures d'accueil privées, on a aussi appris il y a pas longtemps qu'il y avait une obligation pour chaque commune d'accueillir un certain nombre de migrants. Pensez-vous que c'est une bonne manière d'aborder le problème ?**
- 29) Par rapport aux communes, donc, oui. Il faut un plan de répartition obligatoire et toutes les communes de Belgique doivent pouvoir accueillir une série de réfugiés. Vous savez, moi, j'ai visité beaucoup de centres dans plein d'endroits en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. À Bruxelles, c'est facile, c'est une ville multiculturelle. Moi, j'habite près du Petit Château, donc. On est habitué. Mais dans beaucoup de villes, j'ai visité pas mal de centres qui sont en plein milieu de l'Ardenne très rurale et il y a

quelques familles. Et je pense que c'est une belle façon de fonctionner parce que les villages, les quartiers s'approprient leurs réfugiés. Les écoles peuvent faire un travail, les écoles communales, les écoles maternelles, primaires peuvent faire un travail avec ces familles. Ces enfants vont à l'école, font partie du village. Il suffit de voir les dizaines d'histoires qu'il y a dans ce pays où quand un enfant sans-papier, immigré, doit rentrer dans son pays, la mobilisation des écoles, du personnel enseignant et des familles autour de ces enfants. Et donc, pour moi, c'est ça la solution. Les communes, dans toutes leurs dimensions, doivent pouvoir jouer ce rôle dans l'accueil et il faut avoir une meilleure répartition. Il est indéniable que Bruxelles ne peut pas accueillir... Oui, bien sûr, elle peut jouer son rôle de capitale en accueillant les candidats réfugiés à l'Office des étrangers. Il ne faut pas disperser les bureaux d'accueil, c'est absurde. Les gens ne comprendraient pas. C'est vrai qu'après, pour donner une chance à l'intégration, il faut pouvoir répartir de manière obligatoire les personnes sur le territoire national pour pouvoir avoir une meilleure intégration.

30) Et qu'est-ce qui explique que certaines autorités communales, locales...

31) Un racisme, un racisme... (*rires*) et la peur, la peur. Le racisme de certaines entités communales et probablement aussi la peur du racisme, même si les personnes elles-mêmes, les bourgmestres eux-mêmes n'ont pas la peur du racisme des personnes qui les élisent. La peur de l'étranger, voilà. Je vais devoir vous laisser dans cinq minutes.

32) Une dernière petite question, alors. Par rapport à certaines autorités qui adoptent ce comportement raciste, éventuellement on a entendu beaucoup de rapports de l'Union européenne entre autres qui ont démontré des violations des droits de l'Homme en Belgique et par rapport à la politique d'immigration. Quelle est la position...

33) Donc, nous, on suit ces rapports avec attention. On a un dossier dont on s'occupe ici, c'est par exemple tout ce qui est lié à la régularisation médicale. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de régularisation médicale. Aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes qui sont sans-papiers, qui ont demandé un statut de réfugié et qui se sont vus refusés et qui sont sur le territoire belge de façon illégale et qui sont atteintes de maladies incurables et qui font l'objet de soins. En Belgique, heureusement, on a un système de soins de santé où les médecins jouent un rôle extraordinaire, où malgré le fait que ces personnes ne soient pas couvertes par une mutuelle et soient illégales, les soignent quand même. Parce que je veux dire, c'est le serment d'Hippocrate... Nous sommes des humains, pas des animaux. Et donc, ces personnes aujourd'hui se voient renvoyées dans leur pays alors qu'elles sont atteintes d'une maladie, par exemple comme le VIH, qui peut avoir des conséquences gravissimes si elles ne sont pas suivies médicalement. Et on considère en Belgique aujourd'hui, ce qui est proprement scandaleux, par exemple un Congolais ou un Afghan atteint du VIH pourra se soigner décemment dans le pays d'où il vient. Ce qui est complètement incroyable puisqu'une trithérapie, on le sait, coûte 1000 euros par mois et que, évidemment, le système de soins de santé au Congo et en Afghanistan ne peut pas permettre à cette personne d'user d'un traitement décent lui permettant de survivre. Voilà, c'est une des questions que je me pose très souvent et c'est profondément scandaleux. J'ai visité plusieurs fois des centres fermés et j'ai été confronté plusieurs fois à des réalités comme celles-là où des personnes

allaient être renvoyées alors qu'elles sont atteintes de maladie... Il n'y a pas que le SIDA, il y a d'autres maladies, mais enfin le SIDA est quand même... c'est une maladie prégnante et courante.

- 34) **Donc peut-être pour conclure, récemment l'Union européenne a signé une convention avec la Turquie. Ne pensez-vous pas que c'est en contradiction avec les obligations internationales ? Votre parti a-t-il condamné ?**
- 35) C'est un accord indigne, honteux. Évidemment, on va voter contre au Parlement européen. On l'a dénoncé. Les verts estiment que c'est absolument abject... Enfin, les migrants ne sont pas une marchandise qu'on échange contre de l'argent. La Turquie n'est pas un pays sûr, contrairement à ce que tout le monde dit. Et c'est une façon de se débarrasser contre argent (7 milliards), de se débarrasser d'un problème, que nous sommes face à une crise humanitaire et que l'Europe s'est battue sur la défense de points de vue humanistes. L'Europe, elle est née après la guerre. L'Europe, elle s'est dit : « On s'est fait la guerre pendant un siècle. On va arrêter de se faire la guerre et on va bâtir une prospérité en commun en ouvrant nos frontières, en créant une économie, une identité, une culture et un système politique progressivement communs ». C'est ça, l'idée de l'Europe. Et quand des personnes fuient leur pays parce qu'ils sont en danger de mort, la responsabilité historique de l'Europe, c'est de les aider. Et que fait l'Europe ? Elle se débarrasse du problème. En plus, en mettant ces réfugiés dans des camps, dans un État qui est tout sauf démocratique, la Turquie, et qui ne respecte pas les droits de l'Homme.
- 36) **Un grand merci.**

5. Entretien avec le CDH

- 1) **Quel regard portez-vous sur la politique d'immigration en Belgique aujourd'hui ?**
- 2) Il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu autant de déplacés dans le monde. Au niveau national, il faut répondre à l'urgence humanitaire, c'est-à-dire accueillir l'ensemble des personnes qui arrivent en Belgique dans des conditions décentes. Chaque demande d'asile doit être traitée individuellement avec toute l'attention nécessaire quant à la situation propre du demandeur.
- 3) Un accueil de qualité ce n'est pas seulement ouvrir des places et donner du pain, un lit et un toit. Mais c'est également offrir un accompagnement psychosocial, juridique, médical à chaque demandeur. Ici encore, le gouvernement préfère la politique du chiffre à une politique de qualité.
- 4) Mais au-delà de la gestion d'urgence, il est aujourd'hui essentiel de mener une réflexion plus générale et notamment ouvrir le débat sur les voies légales de migration.
- 5) Nous devons par ailleurs remédier aux causes profondes de ces migrations en s'efforçant de contribuer à établir la paix, la stabilité et le développement économique dans les pays d'origine.
- 6) **Pensez-vous qu'il y a suffisamment de places pour accueillir tous les réfugiés qui arrivent sur le territoire belge ?**
- 7) Pour garantir un accueil de qualité, il faut anticiper. Or, le gouvernement a continué de fermer des places jusqu'en juillet 2015 alors que la tendance à la hausse était déjà largement perceptible. Le CDH a interpellé Monsieur Francken en lui indiquant que les places tampons ne suffiraient pas pour faire face à l'afflux. Le gouvernement a dû faire marche arrière et réouvrir des centaines de places en un temps limité. Dans le processus, on a perdu de précieuses compétences et un savoir-faire essentiel (notamment celui des associations spécialisées).
- 8) Le secrétaire d'État Francken poursuit dans cette ligne avec l'annonce d'un plan de démantèlement des places d'accueil. Cette ouverture-fermeture engendre un coût non négligeable à terme.
- 9) **Que pensez-vous des moyens mis en œuvre pour permettre l'accueil des réfugiés aujourd'hui en Belgique ?**
- 10) Comme nous l'avons dit, accueillir, ce n'est pas que donner un statut, mais c'est permettre aussi l'intégration à la société. Un accueil de qualité ce n'est pas seulement ouvrir des places et donner du pain, un lit et un toit. Mais c'est également offrir un accompagnement psychosocial, juridique, médical à chaque demandeur. Ici encore, le gouvernement fédéral préfère la politique du chiffre à une politique de qualité.
- 11) À l'initiative de Maxime Prévot, ministre wallon de l'Action sociale, le gouvernement wallon a adopté un avant-projet de décret visant à instaurer un parcours d'intégration obligatoire pour toutes les personnes étrangères ou d'origine étrangère qui s'établissent en Wallonie.

- 12) **Ne pensez-vous pas qu'il y ait eu un manque de prévoyance de la part des politiques concernant la crise migratoire que nous avons connue durant l'année 2015, sachant que des budgets concernant l'accueil des réfugiés ont été coupés, entraînant la fermeture de plusieurs centres d'accueil en 2013 ?**
- 13) Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement a continué de fermer des places jusqu'en juillet 2015 alors que la tendance à la hausse était déjà largement perceptible. Le CDH a interpellé Monsieur Francken en lui indiquant que les places tampons ne suffiraient pas pour faire face à l'afflux.
- 14) Le taux d'occupation est élevé. La moindre augmentation au niveau de l'afflux déstabilise le système parce que l'on est aux limites de la capacité d'accueil. Pour libérer des places d'accueil, il faut notamment des décisions. Le gouvernement fédéral s'obstine à limiter l'enregistrement des demandes à 250 par jour. Alors que Munich est en mesure d'en enregistrer 6000 par jour...
- 15) **Nous constatons qu'il y a une dégradation constante en Belgique en ce qui concerne la politique migratoire, quelle que soit la majorité au pouvoir. Comment expliquer cette observation ?**
- 16) Face à l'inquiétude de la population, le rôle du politique n'est pas d'entretenir les préjugés mais au contraire de les déconstruire, d'apaiser, d'expliquer et d'informer. Si les leaders de la NVA reconnaissent du bout des lèvres l'existence du droit d'asile, c'est pour systématiquement le relativiser par la suite et le réduire à un droit a minima avec en point de mire la réduction des droits sociaux et la caricature du migrant fraudeur/abuseur. Cela participe à la dégradation de l'image des migrants.
- 17) **Que pensez-vous de l'obligation pour chaque commune d'accueillir un certain nombre de migrants sur son territoire ? Pensez-vous que c'est une bonne manière d'aborder le problème ?**
- 18) Les efforts en termes d'accueil doivent être consentis par tous. La Belgique demande de faire preuve de solidarité au niveau européen, mais cette solidarité doit également s'exercer chez nous. Le CDH demande de longue date l'adoption d'un plan de répartition des réfugiés entre les communes.
- 19) **Plusieurs rapports du Conseil de l'Union européenne ont démontré des violations de la Belgique dans sa politique d'accueil des migrants. Qu'en pensez-vous ?**
- 20) Cela est inacceptable. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.
- 21) **L'accord de l'Union européenne avec la Turquie, attendu comme une solution à la crise des réfugiés, entre en contradiction avec les obligations internationales. Quelle a été la position de votre parti sur cet accord ? Quelle alternative proposez-vous ?**
- 22) Pour le CDH, l'accord va non seulement à l'encontre du bon sens, car le problème de l'asile ne pourra disparaître derrière les murs, mais il contrevient aussi aux valeurs de solidarité et de responsabilité commune qui fondent le projet européen.
- 23) Nous avons besoin d'une vraie politique d'asile commune et proactive. L'UE ne peut

se recroqueviller en urgence, alors qu'elle sera confrontée dès demain à une nouvelle route migratoire.

- 24) Le seul point positif de l'accord avec la Turquie est qu'il ouvre pour la première fois un embryon de couloir humanitaire vers l'Europe.

6. Entretien avec le MR

- 1) **Donc, comme je vous l'ai dit, je travaille sur la problématique de la crise des réfugiés en Belgique. C'est pour cela que je suis amené à rencontrer les partis politiques que ce soit au pouvoir ou dans l'opposition, j'ai déjà vu les écolos, les socialistes, le PTB.**
- 2) Vous avez une petite préférence pour les partis de l'opposition.
- 3) **Non, non, non. C'est en fonction de leur rendez-vous. J'ai déjà essayé de contacter Monsieur Alain Destexhe, je pense qu'il était en congé. Quand il est revenu, il m'a dit que c'était pas possible. Il va falloir que je voie le bureau d'études. C'est comme ça que je vous ai contacté.**
- 4) *Une bonne idée.*
- 5) Très bonne idée.
- 6) **Donc sans plus tarder. Ma première question, c'est surtout quel regard portez-vous sur la politique d'immigration en Belgique aujourd'hui ?**
- 7) Dans quel sens, quel regard ?
- 8) **Euh... par rapport... d'une façon générale et éventuellement aussi avec la crise qu'on a vécue début 2015 à aujourd'hui.**
- 9) Bon, déjà, la crise, elle n'a pas commencé en début 2015. Elle a commencé au mois de juin 2015. Donc, on a quand même vu une petite progression à partir du mois de mai qui a commencé à augmenter fortement en juin et notamment en juillet. En juillet où on a reçu 2975 demandes d'asile, ce qui ne veut pas dire demandeurs d'asile, demandes d'asile. La crise n'était pas si prévisible que cela. Je sais que c'est quelque chose que les partis de l'opposition aiment beaucoup rappeler, mais c'est tout à fait erroné parce que, dans les premiers trimestres de 2015, il n'y avait pas une évolution forte. D'ailleurs, pour vous dire à quel point, il y avait plus au niveau européen de demandes d'asile de ressortissants kosovars que de ressortissants afghans ou de ressortissants syriens dans un certain nombre de pays où les demandes d'asile diminuaient. Je pense notamment à la France qui avait une diminution importante, et nous aussi d'ailleurs, du nombre de demandes d'asile. Donc, il n'y avait pas une augmentation partout uniforme au niveau européen. C'est principalement des pays comme la Hongrie, qui eux marquaient le coup avec une forte augmentation.
- 10) Pour ce qui est de la politique d'asile et d'immigration globale, je pense qu'on peut noter une rupture depuis la mise en place du gouvernement précédent et notamment avec Maggie De Block où, jusqu'à cette dernière, on avait une politique migratoire difficilement lisible tant pour les citoyens belges que pour les personnes d'origine étrangère, avec des campagnes de régularisation massive basée sur des critères très larges, où les abus n'étaient pas vraiment sanctionnés. Et avec le gouvernement

précédent et avec Maggie De Block et avec toute l'impulsion que les partis libéraux ont mis dans la mise en place de l'accord de gouvernement, on a vraiment senti, je trouve, le retour à un équilibre plus clair entre les droits et les devoirs en se disant : la Belgique est un pays accueillant, c'est un pays tolérant, c'est un pays ouvert, les gens sont les bienvenus à partir du moment où les règles sont respectées, où il n'y a pas de cas de fraude, il n'y a pas d'abus. Et si abus il y a, il doit être sanctionné. Ça, c'est un peu la philosophie qui a été mise en place lors du gouvernement précédent qui se retrouve très fortement aussi dans l'accord de gouvernement actuel en matière d'asile et d'immigration et qui, je pense, est une solution pour le moins logique. Cela permet d'avoir des procédures claires, cela permet d'avoir des procédures transparentes, cela permet que le message soit clair aussi. Et je pense qu'à ce niveau-là, c'est au bénéfice tant des personnes qui viennent nous rejoindre que des personnes qui vivent déjà sur le territoire.

11) **D'accord.**

12) Et aussi bien en matière d'asile qu'en matière d'immigration, on a fait deux réformes importantes lors de la législature précédente qui étaient : la modification sur le regroupement familial en 2011. La loi était passée le 8 juillet 2011, de mémoire, et la modification du code électoral, euh... du code de nationalité. C'est quand même la 7^e réforme du code de la nationalité depuis 1984 que nous avons mise en place. C'est une réforme importante qui, aussi, là, je trouve, marque assez bien la volonté du gouvernement qui est de dire qu'on veut un code de la nationalité mais qui est neutre d'un point de vue migratoire et qui fait la part belle à l'intégration, tant l'intégration socio-économique dans notre société que l'intégration linguistique des personnes.

13) **Par rapport à ces personnes que la Belgique est amenée à accueillir dans ce pays, vous dites que c'est un pays d'accueil, un pays de droit. Pensez-vous qu'il y a suffisamment de places pour accueillir tous les réfugiés qui arrivent sur le territoire belge ?**

14) Je pense qu'on a toujours et clairement dit que la Belgique, en tout cas, respectait les conventions de Genève et les directives européennes en la matière. Ça dépend de ce que vous voulez dire par « suffisamment de places pour accueillir ». On est dans le top 5 en termes d'accueil mais là, on parle vraiment de réfugiés, on ne parle pas d'un volet migratoire, d'un volet réfugié-asile, ce sont deux choses différentes. On a reçu l'année dernière un total de plus de 34 476 personnes, de mémoire, sans compter les MENA, donc les mineurs étrangers non accompagnés qui étaient au nombre de 3919 là aussi de mémoire, donc ça fait un petit 50 000 personnes. C'est difficile après de suivre la trajectoire de ces personnes parce que certains décideront de rentrer dans leur pays quand la situation aura positivement évolué. Mais je pense que oui, ça ce sont des capacités d'accueil qui sont possibles. Après, c'est vrai que c'est une capacité d'accueil qui a un prix. La politique d'asile telle qu'on la mène dans certains pays, si on veut une politique d'asile de qualité, c'est une politique d'asile qui coûte cher. Je veux dire, il y a toutes les structures d'accueil, il y a évidemment l'accès

au revenu d'intégration sociale pour les personnes qui sont reconnues, il y a tout un système de nouvelle vie pour ces personnes, de réintégration dans la société, de cours de langue, de mise à l'emploi, d'aide à l'accès au logement, de scolarité pour les enfants avec tout un système de classes passerelles... Donc ça, c'est clair, ce sont des politiques qui coûtent cher. J'avoue que je suis un peu dubitative quand j'entends certains pays qui disent qu'ils accueillent x milliers de personnes mais qui n'offrent pas les conditions d'accueil et d'intégration que, je pense, nous pouvons et nous sommes amenés à offrir à ces personnes. Donc oui, je pense que 45 000 personnes n'est pas...

15) *On a réussi à le faire en tout cas...*

16) Oui. Voilà. Je veux dire, après, il est clair que si demain, vous avez 500 000 personnes, d'autres questions se poseront évidemment. En tout cas, c'étaient les chiffres en 2015. Les chiffres en 2014 étaient moins importants puisqu'on avait reçu 22 710 personnes, là aussi de mémoire, pour 17 000 demandes d'asile ; donc, ça fluctue aussi un petit peu par rapport aux années. L'année dernière était quand même une année particulière par rapport aux autres années au niveau de la politique d'asile tant dans notre pays que dans les autres pays européens. On verra un peu comment 2016 va se passer. Très honnêtement, c'est difficile d'avoir une vision à long terme pour cette année et même à court terme. Pour le moment, les demandes d'asile diminuent suite notamment à la fin de la route des Balkans et de l'accord avec la Turquie. Je vois que les routes vers la Méditerranée reprennent. Il y a des routes vers l'Albanie, il y a des routes vers la Macédoine. Il y a une route vers la Russie également. Donc, difficile de dire à quoi ressemblera l'été. Est-ce qu'on aura 1000 demandes d'asile ? Est-ce qu'on en aura 4000 ? Ça, c'est évidemment difficile de prévoir et à ma connaissance, personne ne peut le prévoir à ce stade.

17) **Peut-être une sous-question. Pensez-vous que les moyens mis en œuvre pour accueillir ces réfugiés sont suffisants puisqu'on a vu en été 2015 – quand vous dites qu'il y a assez de structures, ils ont été hébergés, ils ont campé dans le parc...**

18) Non. Ils n'ont pas campé dans les parcs. Il y a un pré-accueil de plus de 1000 places qui a été mis en place par le gouvernement. Et au niveau du pré-accueil, alors, effectivement, c'était la première fois qu'on mettait en place ce pré-accueil. Lorsqu'il y a eu la crise de l'accueil avec Melchior Watelet en 2009, les gens dormaient dans les rues, dans les parcs. Il n'y avait pas eu de pré-accueil qui avait été fait. Lors de la crise de 2000, il n'y avait pas non plus de pré-accueil qui avait été fait et je me permets de vous rappeler, qu'à l'époque, le gouvernement avait été obligé, condamné par le tribunal du travail à payer des astreintes parfois de plus de 500 euros par personne et par jour.

19) *La différence aussi, si je peux me permettre, c'est que en 2009 et 2010, je me souviens bien, les gens qui dormaient dehors, c'étaient des gens qui avaient déjà introduit leur demande d'asile, non ?*

- 20) Pas spécialement non. Il y en avait aussi parce qu'il y avait un problème de capacité d'accueil au niveau de Fedasil. Ici au niveau du gouvernement, ils ont travaillé sur deux plans. Probablement la mise en place hyper rapide d'un pré-accueil, mais les choses ne se font pas non plus... je veux dire, à un moment, il faut être un peu réaliste : les choses ne se font pas non plus du jour au lendemain. À partir du moment où il faut quand même trouver des structures qui permettent d'accueillir 3 à 400 personnes d'un coup avec évidemment les structures sanitaires qui vont derrière. Mais on ne fait pas non plus de la plomberie en 24 heures. Ce sont des lieux qui doivent être évidemment vérifiés par les pompiers, par la police, ce qui est tout à fait logique. Vous logez 400 personnes dans un bâtiment, il faut être sûr que les conditions de sécurité pour ces personnes sont évidemment rencontrées et respectées. Donc ça, c'est un premier point. Pour ce qui était du parc Maximilien. Qui était vraiment dans le public du parc Maximilien ? Il y avait effectivement quelques demandeurs d'asile, il y avait beaucoup d'illégaux. C'est quand même aussi une campagne instrumentalisée par certains partis qui a été organisée au niveau du parc Maximilien. Le gouvernement a toujours été clair. Il n'était pas question qu'un demandeur d'asile en procédure dorme à la rue. On était à 17 000 places du réseau d'accueil. Ce réseau d'accueil est passé hyper rapidement de 17 000 places à 35 000 places actuellement et très rapidement pour permettre justement que les gens ne soient pas à la rue et personne n'a dormi à la rue. Ce qui je pense était quand même le point le plus important. Et dans un deuxième temps, il y a eu un renforcement... La priorité, c'était que chaque personne ait un toit, ça c'était évidemment la priorité. Et puis après voir, renforcer dans un deuxième temps l'ensemble des structures d'asile, le personnel de Fedasil, le personnel du CGRA, le personnel de l'Office des étrangers pour permettre de garder des traitements de dossier assez rapides pour que les gens n'attendent pas inutilement pendant des mois dans les centres Fedasil évidemment.
- 21) *Ce que je souhaite juste nuancer... pour que ce soit clair. Une fois qu'on introduit sa demande d'asile, une fois que sa demande d'asile est introduite, l'État doit offrir le gîte, le couvert, etc. Donc, toutes les personnes qui ont introduit leur demande d'asile, il n'y a personne qui a dormi dehors. Et donc dans ceux qui ont dormi dehors, il y a des gens qui venaient d'arriver et qui n'avaient pas encore introduit leur demande...*
- 22) Ou qui ne voulaient pas introduire...
- 23) *Et donc là, normalement, il n'y a pas d'obligation d'hébergement. Et donc, c'est pour ça que le pré-accueil a été mis en place. Il y avait un tel afflux, totalement inhabituel à... au CGRA, non c'est quoi ?... l'Office des étrangers.*
- 24) C'est l'Office des étrangers pour l'enregistrement.
- 25) *Il y avait un tel afflux. C'est pour ça que le pré-accueil de 1000 places a été mis en place, ce qui a pris un peu de temps. Donc, chaque fois qu'une personne est enregistrée comme demandeur d'asile, elle partait systématiquement en centre d'accueil.*

- 26) On lui trouve un toit.
- 27) *On trouve un hébergement pour ces personnes. C'est important de faire la différence entre les deux. Il y a un peu eu dans l'opinion publique, je pense, une incompréhension de cette nuance-là.*
- 28) Je pense que les règles ne sont pas très claires pour les gens qui sont des demandeurs d'asile, pour les gens qui sont réfugiés ou pour les personnes qui ont la protection subsidiaire. Ce sont des gens qui ont des statuts différents évidemment associés à des droits différents.
- 29) **D'accord, d'accord. Donc à un moment, vous avez aussi parlé que vous ne savez pas si on va recevoir autant de personnes puisqu'il y a des routes qui se ferment, des routes qui s'ouvrent... ça me permet de rebondir sur une autre question. Ne pensez-vous pas qu'il y a un manque de prévoyance de la part des partis politiques concernant la crise migratoire, que nous avons connue en cette année 2015, sachant que des budgets concernant l'accueil des réfugiés ont été coupés entraînant la fermeture de plusieurs centres d'accueil en 2013, déjà.**
- 30) Non. Parce que vous devez quand même bien vous rendre compte que FEDASIL doit être une structure souple et qui ne peut pas se permettre, notamment au niveau du budget, notamment parce que ça coûte cher, de garder par exemple 5000 places de libre. Alors, le réseau FEDASIL avait été augmenté entre la période 2009-2012/13 parce qu'on avait une crise de l'accueil suite à la libéralisation des visas des pays des Balkans. Donc, on avait eu une crise de l'accueil ponctuelle par rapport à ça, que l'on avait réussi à régler. Donc, les centres ont commencé à diminuer en termes de capacité et donc il est très logique que par rapport aux diminutions, on a fermé des places qui allaient... je veux dire, c'est logique. Vous avez moins de gens qui viennent, vous avez besoin de moins de places. Vous n'allez pas garder un réseau qui est ouvert avec 5000 à 6000 places de libre. Ça n'a aucun sens politiquement. Budgétairement, ça n'a aucun sens non plus. Même les places inoccupées sont des places qui coûtent de l'argent à l'État. Donc, ça c'est tout à fait logique. Ça reprend exactement ce que je vous disais au tout début. C'est que en 2015, les chiffres continuent encore à diminuer. Ça a diminué dans beaucoup de pays, notamment en France, notamment chez nous. Et on a eu une augmentation... Quand FEDASIL a présenté son nouveau plan, on avait une légère augmentation, mais rien de particulier et rien qui nous permettait de dire, par exemple qu'au mois d'août, on aurait 4975 personnes en termes de demandes d'asile. Et je vous renvoie à la directrice du CIRÉ, qui n'est pas connue pour être quelqu'un de proche du gouvernement, qui a clairement dit en été qu'une augmentation de cet ordre-là n'était pas prévisible. Le CGRA l'a dit aussi : une augmentation de cet ordre-là n'était absolument pas prévisible. Je veux dire, tout cet afflux massif, ces milliers de personnes qui débarquent en Grèce et dans les Balkans et qui étaient trimballées d'un pays à l'autre des Balkans, non, ce n'était pas prévisible. Alors, je sais que dans l'opposition, ils ont tous une boule de cristal et, pour eux, c'était prévisible. Mais si vous regardez l'examen des chiffres, si vous faites une comparaison par rapport à ce

qui se passe dans les autres pays et notamment dans les pays limitrophes, si vous regardez la structure migratoire en termes de demandes d'asile début 2015, vous voyez qu'il y a toujours plus de Kosovars que d'Afghans que de Syriens... Honnêtement, c'était tout à fait imprévisible, une augmentation de cet ordre. Donc fatalement, vous devez avoir un réseau d'accueil qui est souple à la demande, c'est ce qu'on a fait et qui est basé à la fois sur une structure de l'accueil collectif et de l'accueil individuel. Et l'accueil individuel, et ça je pense que c'est une mesure positive, aux groupes vulnérables : les femmes avec enfants, les personnes qui ont été blessées, les personnes qui ont besoin de soin, plus particulièrement, ou d'un suivi psychosocial plus particulier, les personnes âgées par exemple, et à côté de ça, les personnes ressortissantes dont les nationalités ont de forts taux de reconnaissance. En clair, par exemple, si vous êtes une personne d'origine syrienne, vous avez généralement 98 % de chances de reconnaissance au niveau du CGRA quand vous arrivez en Belgique. Quand vous déposez votre demande d'asile, on va vous mettre plutôt directement en ILA et pas en accueil collectif parce que vous avez un fort taux a priori de reconnaissance de votre demande d'asile. Et à partir du moment où vous êtes en ILA, vous êtes déjà un peu plus ancré dans la vie belge et vous pouvez plus facilement commencer votre processus d'intégration, si je puis dire.

- 31) **Vous dites que les partis d'opposition essaient d'instrumentaliser cette crise...**
- 32) Instrumentaliser, c'est un grand mot. Mais je veux dire, ils voient les choses d'une autre manière... Mais un moment, les chiffres sont là, je veux dire... je veux bien tout ce qu'on veut mais....
- 33) **Si je comprends, ça me permet aussi de poser la question autrement. Nous constatons qu'il y a une dégradation constante en Belgique en ce qui concerne la politique migratoire quelle que soit la majorité politique au pouvoir.**
- 34) Qu'est-ce que vous voulez dire par dégradation, Monsieur ?
- 35) **Que ça soit les socialistes au pouvoir ou les libéraux, il y a toujours en matière de crise de l'accueil, il y a toujours quelque chose qui ne va pas... On entend que la Belgique est condamnée pour ça...**
- 36) Ça n'a rien à voir. Vous pouvez être condamné, ça ne veut pas dire que vous n'êtes pas dans un État de droit. Est-ce que vous avez un exemple plus concret de ce que vous appelez une dégradation ?
- 37) Moi, je vois que l'année dernière, on a accueilli 45 000 personnes. Personne n'a dormi dehors. Il y a plus ou moins 650 millions qui ont été consacrés à la politique d'asile l'année dernière, que des budgets ont été dégagés au niveau des CPAS pour aussi aider les CPAS à permettre aux gens de trouver un logement, de trouver un emploi, d'aider les gamins à s'inscrire dans les écoles et principalement dans les classes passerelles pour qu'ils puissent apprendre le français et rattraper le niveau de leurs petits camarades de classe. Je n'ai pas l'impression que ce soit une politique défailante ou dégradée sauf si vous me donnez un exemple concret, qui pour vous est une

dégradation ; mais moi, je ne vois pas... Mais je suis toute ouïe, si vous me trouvez... un exemple de dégradation de la politique d'asile en Belgique... ces 15 dernières années... je vais être gentille et on en parle.

- 38) **Je ne suis pas spécialiste de ça. On peut éventuellement passer à autre chose. Nous constatons au fur et à mesure du temps que l'accueil des réfugiés a de plus en plus été assuré par des structures privées depuis cette période de 2015.**
- 39) Non. Enfin... oui et non dans le sens où comme, justement, notre objectif – vu qu'on se dégrade... – est que personne ne dorme dans la rue. Ce qui s'est passé, c'est que premièrement on a ouvert des places en urgence de l'accueil collectif, principalement les casernes... J'ai entendu des gens qui hurlaient, je rappelle que sous Melchior Wathelet, on avait aussi sollicité les casernes et tout le monde trouvait ça très bien... surtout les partis de l'opposition qui critiquent maintenant. Comme quoi, d'un côté ou de l'autre de la table, les choses peuvent changer... Ça, c'est un premier point. On a évidemment augmenté la capacité des centres qui étaient évidemment existants. Ce qui est assez logique. On a augmenté les capacités en ILA, pour l'accueil individuel puisqu'on recevait beaucoup de Syriens, d'Irakiens avec de forts taux de reconnaissance. Donc, on est parti des structures existantes pour voir ce qu'on pouvait faire pour augmenter les capacités dans des délais très rapides. À une époque, au début de l'année, en septembre, octobre, on était quand même dans 1000 places nouvelles ouvertes par semaine. 4000 places nouvelles par mois – ça, c'est de la dégradation... - ça, c'est un premier point. On ouvrait là où c'était possible, on prenait des structures qu'il était possible d'ouvrir rapidement, on a mis en place des unités mobiles parce qu'il y a eu un afflux massif au niveau de août/septembre. Et puis quand on a réussi à stabiliser la situation, on a vu qu'il y avait encore un manque de places. Et pour la première fois, on s'est tourné vers le secteur associatif – ça, toujours – le CIRÉ, la Croix-Rouge, Caritas qui sont des partenaires habituels et qui, eux aussi, ont augmenté leurs capacités. Par exemple, le CIRÉ est passé d'une capacité d'accueil de plus ou moins 500 places structurelle à 1039 places cette année pour les demandeurs d'asile. Caritas, pareil. La Croix-Rouge aussi a fortement augmenté ses capacités d'accueil, mais on avait quand même encore un manque et comme les demandes d'asile continuaient à augmenter, on a aussi, pour la première fois, proposé des partenariats à des partenaires privés qui parfois avaient des mises à disposition de locaux. Mais les partenariats privés, c'est une infime partie de l'accueil. Ils ont leurs conventions qui se terminent fin juin. Je ne peux pas vous dire à ce stade si ces conventions seront poursuivies ou pas puisqu'on est dans une diminution pour le moment. Mais ce sont des gens qui ont eu un cahier des charges hyper précis, qui sont contrôlés par FEDASIL. Je veux dire, ce n'était pas non plus des sociétés de gardiennage qui gardaient les gens. C'était des gens qui étaient propriétaires de homes par exemple, ou qui sont déjà impliqués dans l'accueil mais d'un point de vue privé et qui ont répondu aux appels d'offre de FEDASIL. Et ils ont été contrôlés comme les autres et à ma connaissance, il n'y a pas eu de problème. Alors, c'est vrai, d'habitude on ne passe pas par eux, on a notre réseau d'accueil, mais vu la situation particulière dans laquelle

nous étions l'année dernière, effectivement, il y a eu quelques offres, quelques marchés publics à destination de partenaires privés, mais ce n'était pas énorme en termes de places par rapport aux 35 000 places qui ont été créées.

40) En même temps, parfois le CPAS fait appel à des propriétaires privés qui peuvent mettre à disposition leur logement pour aider... sous forme d'ILA. C'est aussi quelque part une forme de partenariat privé. Et c'est quand même quelque chose de plutôt positif parce que ça permet aux gens d'avoir un logement et d'avoir un logement de plutôt bonne qualité.

41) **Par rapport à ça, on a aussi entendu que FEDASIL ou le gouvernement imposait à chaque commune d'accueillir les réfugiés sur son territoire. Pensez-vous que c'est une bonne manière de procéder ?**

42) Oui. Déjà, de toute façon, ce point existe dans la loi. C'est l'article 12, de mémoire... de la loi du 12 janvier 2007, qui a est la loi accueil FEDASIL et qui institue un plan de répartition obligatoire par commune. C'est un peu la même chose que nous avons défendu au niveau belge d'un point de vue européen quand nous avons parlé de ces plans de répartition et qui ont été votés au niveau européen. Et Charles Michel a toujours dit qu'au niveau de la politique d'asile européenne, elle devait se baser sur la responsabilité des États et la solidarité. C'est un peu la même chose que l'on applique au niveau des communes. En 2012, on avait voté ce plan suite à la crise d'accueil de l'époque et, au niveau du gouvernement, on ne s'était jamais mis d'accord sur les critères de répartition de ces personnes. J'avoue que ce qui s'est passé au niveau européen nous a pas mal aidés. On s'est basé sur les critères qui étaient mis en place au niveau européen, donc : richesse, population, capacité d'accueil précédente, tous les efforts précédents qui avaient été faits, et on est un peu parti sur cette base-là au niveau du plan de répartition. On a évidemment aussi rajouté d'autres critères par rapport aux tailles de certaines communes qui étaient vraiment très petites. En gros, c'est toujours la même chose en matière de statistiques. On élimine les valeurs aberrantes. Évidemment, une répartition nord-sud et géographique, et voilà. Ce qui a permis d'avoir une capacité d'accueil par commune partant du principe que, dans cette matière-là, il fallait une responsabilité de tous et une participation de tous. Il y a des communes qui... et tous partis confondus. Il y a des communes qui sont hyper impliquées dans l'accueil des réfugiés depuis de très nombreuses années, qui font cet effort et où ça se passe très bien. Je pense à Jodoigne notamment, ou à Rixensart, par exemple, qui sont des communes plus rurales qui ont un grand centre d'accueil et les choses se passent bien. Et on s'est rendu compte quand on a évoqué l'idée d'un plan de répartition qu'il y avait quand même une quarantaine de communes qui n'accueillaient aucun réfugié. Entre nous, il y avait pas mal de communes socialistes dans le lot dont la commune du ministre-président bruxellois... je ne veux pas balancer... On s'est dit, ça ce n'est pas logique, on est dans une crise d'accueil et chacun doit pouvoir fournir un effort en matière d'accueil et évidemment pouvoir aussi fournir un effort par rapport à sa capacité. Il est clair que la commune de Monsieur Kir, Saint-Josse, qui, elle non plus, n'accueillait pas de réfugiés à l'époque,

vu la densité de population sur cette commune et le fait que ce soit une toute petite commune. Je veux dire : il n'y a pas non plus une possibilité d'extension de places comme si vous êtes à Rixensart où il y a quand même une densité de population moindre, mais au final, chaque commune doit quand même participer à cet effort. C'est une question de solidarité par rapport à la crise migratoire. Donc, c'est plutôt quelque chose de positif.

- 43) Évidemment, on préfère toujours – on est libéraux – on préfère toujours qu'il n'y ait pas de contraintes, pour ne pas imposer. Et c'est pour ça qu'il y a des courriers début décembre qui sont partis à l'initiative de Monsieur Francken et Monsieur Borsu vers les CPAS disant : Ben, voilà, on va encore avoir besoin de places, on fait un nouvel appel de places. Si vous avez des places qui se libèrent, si vous avez des partenariats avec le privé, ne fût-ce que pendant une période courte de 6-7 mois, c'est déjà quelque chose de positif. Pas mal de communes ont répondu à l'appel – beaucoup de communes flamandes d'ailleurs ont répondu. Et puis on a mis en place ce plan de répartition. Maintenant se pose la question de voir est-ce qu'on va vraiment l'activer ou pas puisque pour le moment on est... on a une diminution du nombre de demandes.
- 44) **Quand vous dites que vous, les libéraux, vous n'aimez pas les contraintes. Est-ce que ce n'est pas en contradiction avec la loi que vous avez mentionnée, l'article 12 ?**
- 45) Oui et non. Je pense que c'est important d'avoir une prise de conscience des différentes communes et qu'il y a un effort qui soit fait dans l'accueil des réfugiés. C'est vraiment une politique solidaire de toutes les communes. Et c'est vrai que dans un monde idéal, ce n'est pas logique que ce soit certaines communes qui fassent beaucoup d'efforts et d'autres qui ont décidé de ne pas du tout en faire. Et c'est vrai qu'il y avait quand même quelques communes à Bruxelles qui ne faisaient pas du tout d'accueil de réfugiés comme Evere, comme Saint-Josse, pas mal de communes dans le Hainaut, on a été aussi un peu étonné... Voilà ! Après, il est clair que si les communes ou les CPAS se tournent spontanément vers le gouvernement avant l'application d'un plan de répartition en disant : « Je peux trouver 20 places, 30 places, 40 places... » et que c'est un appel qui vient spontanément, c'est toujours mieux quand ça vient spontanément que si vous devez envoyer une lettre en disant : « Voilà, il y a un plan de répartition obligatoire. Pour le moment, vous avez 15 places de retard par rapport à ce que vous devez faire. Donc, vous devez activer 15 places de plus. C'est tout. ». Et des sanctions étaient aussi prévues pour les communes réticentes. Donc, vous voyez, on avait vraiment tout un...
- 46) **Qu'est-ce que c'est comme sanctions ?**
- 47) C'étaient des sanctions financières par rapport au nombre de places non créées, mais je ne peux pas vous en dire plus à ce stade car la loi n'a pas encore été votée.
- 48) **Ça revient aux différents rapports de l'Union européenne qui ont condamné la Belgique par rapport à la violation des lois par rapport à la crise d'accueil des réfugiés.**

49) Quels rapports ?

50) **Il n'y a pas longtemps... par rapport à un jeune Afghan.**

51) Non. Si on parle du même jeune Afghan, effectivement, il y a un jeune Afghan... je ne me souviens plus de tous les détails, mais qui avait effectivement fait condamner la Belgique, je pense que c'était en lien avec FEDASIL. Et le problème de cette personne, en fait, c'est que c'était lui qui n'était pas dans une bonne situation administrative vu que c'est un cas Dublin. C'est un Dublin 3, il avait déjà déposé une demande d'asile préalablement en Allemagne. Donc, il n'avait pas le droit de déposer une demande d'asile et d'avoir un suivi de sa demande d'asile en Belgique. Et donc, il a été, comme tous les cas Dublin, transféré en Allemagne.

52) **Une dernière question. Suite à cela, on a vu que l'Union européenne – après tout cette crise des réfugiés, ça concerne tous les pays de l'Union...**

53) Pas tous. Vous voyez les demandes d'asile au Portugal. Ils sont toujours à 400 depuis des années. Truc que je ne m'expliquerai jamais, mais soit. En Espagne, ça n'augmente pas non plus.

54) **Donc, suite à cela, l'Union européenne a conclu un accord avec la Turquie pour solutionner la crise. Quelle a été la position de votre parti par rapport à cet accord ?**

55) Mais on a soutenu le gouvernement. Pour nous, il était important. Déjà, premièrement, on a pris cet accord parce qu'il y avait une situation dramatique humanitaire en Grèce. C'est déjà un point important, qui est en train – heureusement – de se résorber, et la Grèce n'était plus en mesure de faire face. Ce n'est pas qu'elle ne savait pas vraiment faire face à l'afflux, c'est qu'elle ne savait plus accueillir les gens d'une manière digne dans les différents centres. Il y avait des réfugiés qui se faisaient taper dessus dans les rues d'Athènes, ça n'allait pas du tout. Et puis, il y a eu toute la fermeture de la route des Balkans, donc c'est quand même un contexte particulier. Pour ce qui est de l'accord avec la Turquie, nous, on a soutenu cet accord à condition qu'il y ait un ensemble de balises. Et ce sont les balises que l'Union européenne a rappelées à la Turquie au niveau du respect des conventions. Il est clair pour nous que la Turquie est un État tiers sûr et pas un pays sûr, ce qui n'est pas la même chose. Mais pour cela, je vous renvoie aux directives européennes qui expliquent les différentes nuances. Donc, nous, on n'avait pas de soucis par rapport à ça à condition aussi qu'il y ait une aide financière substantielle de l'Union européenne pour aider les réfugiés qui sont maintenant dans des camps en Turquie, parce qu'il y a une réduction financière du programme alimentaire mondial – le PAM, tant en Turquie qu'au Liban notamment. Il y avait aussi eu une diminution des budgets de l'UNICEF dans les camps au Liban. Donc, nous, on était attentif à ça. Maintenant, il faudra voir aussi dans le long terme comment cet accord va prendre forme. Les premiers réfugiés de cet accord vont bientôt arriver en Belgique. Il y en a plus ou moins 200 qui devraient arriver prochainement, mais il faut aussi le temps que l'accord se mette en place.

56) *Il y en a qui sont déjà arrivés cette semaine.*

57) C'est en cours. Mais c'est toujours très compliqué. Et comme c'est une nouvelle procédure, qu'ils font l'examen en Grèce et puis en Turquie, tu vois, ils sont pas encore tout à fait habitués. Donc, il faut que ça fonctionne. Moi, ce que je vois aussi, c'est qu'il y a une diminution drastique des noyades en mer Égée et ça, c'est quand même le point principal qu'on voulait absolument régler au plus vite – même s'il y a toute l'opération Poséidon qui est en cours maintenant en mer Égée. On a quand même vu un certain nombre de noyades au début de l'année qui augmentaient en mer Égée. Et maintenant, depuis que l'accord a été passé avec la Turquie, on voit que les gens effectivement préfèrent attendre et rendre leur demande, plutôt que de tenter des traversées dangereuses et mortelles. Et ça, je pense que c'est vraiment la conclusion de tout, c'est qu'il faut une lutte absolument sans faille, comme on a pu le faire à une époque avec le trafic de drogues et comme on a pu le faire à une époque contre le crime organisé, contre les systèmes des passeurs qui s'en foutent des gens, mais alors, complètement – je crois que ça leur a rapporté 6 milliards, l'année dernière –, qui vous mettent des gens sur des rafiots et qui s'en foutent que les gens se noient ou pas. Et ça, je pense que ça, c'est vraiment la priorité l'année prochaine, c'est vraiment lutter... Il y a la mission Sofia en Méditerranée qui travaille avec Triton, qui lutte notamment contre les bateaux de passeurs et les réseaux criminels de passeurs. Ça, ça doit vraiment être une des top priorités au niveau de la politique. Et puis, toute cette refonte de la politique d'asile au niveau européen, l'accord avec la Turquie prévoit déjà un peu la mise en place de voies légales d'immigration sûres en matières d'asile. Les hotspots prévoient déjà, préfigurent une manière de répartir les réfugiés d'une manière plus responsable et plus solidaire, comme on en parlait avant au niveau des pays européens. Par exemple, je vous dis, le Portugal reçoit à peu près 400 demandes d'asile par an depuis des années, crise migratoire ou pas... Ailleurs, personne ne pense au Portugal pour une raison qui m'échappe, personne ne pense au Portugal. Donc voilà.

58) **Ça doit relever aussi du paysage socio-économique du pays.**

59) En même temps, il y a plus de gens qui vont en Slovaquie qu'au Portugal, ça m'étonnerait.

60) Et en plus, ils ont aussi quand même – au niveau de l'Afrique subsaharienne – une proximité géographique un peu plus proche que la Norvège par exemple. Et l'Espagne non plus, il y a 4000-5000 demandes d'asile en Espagne, pas plus. Alors que Gibraltar n'est jamais qu'à 12 km de Tanger. Donc, c'est pas... c'est pas loin par rapport à, je veux dire, Syrie-Pays-Bas.

61) **Je vous remercie. Je ne sais pas si par rapport aux questions que j'ai posées, il y a quelque chose que vous voulez rajouter.**

62) C'est plus vous par rapport à votre travail. C'est votre mémoire, c'est vous qui le défendez.

- 63) *Si je peux encore rajouter quelque chose, c'est que... ce qui est aussi intéressant de souligner, c'est qu'il y a d'une part tout ce qui est politique d'asile dont Gaëlle a parlé au Fédéral, et maintenant on est en train de rentrer dans une deuxième phase qui est la phase d'intégration, puisqu'on a effectivement 40 000 personnes qui sont arrivées en Belgique. Là dedans, on a évalué les taux de reconnaissance à environ 70 %. C'est surtout parmi la population syrienne, le taux de reconnaissance était de 90 % vu la situation dans le pays, évidemment. Donc maintenant, les gens commencent à sortir des centres, puisque les séjours en centre, normalement c'est 3 mois. Ça a été un peu plus long ici....*
- 64) *Maintenant, il y a plus puisqu'il y a un traitement des dossiers évidemment...*
- 65) *Oui, les dossiers sont plus nombreux, donc ça prend plus de temps, même si on a renforcé les moyens. Donc, les gens commencent à sortir des centres et donc, là, maintenant, il y a de nouveaux défis qui s'ouvrent : aider les gens à trouver un logement, aider ces gens à trouver du boulot. Et donc, je voyais un article dans la presse il y a quelques jours où il y a toute une série d'associations qui sont actives là dedans. Et ça, ce n'est plus du ressort du Fédéral, ça c'est la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doivent y travailler pour tout ce qui est aide au logement, aide à l'emploi, alphabétisation, accès aux soins de santé. Donc voilà... là aussi, il y a un gros travail... Je ne dis pas ça pour dire que maintenant on rejette la patate chaude aux autres, simplement pour dire que c'est vraiment un travail qui est national et qui transcende les autres pouvoirs. Donc, le Fédéral s'occupe en première ligne de l'accueil, de l'enregistrement des dossiers, du suivi des dossiers, de la reconnaissance et puis après, dans une deuxième phase, il y a évidemment la suite puisque évidemment l'objectif, c'est que les gens se sentent bien ici, trouvent leur place dans notre société...*
- 66) *Et soient autonomes le plus vite possible.*
- 67) *Et pour ça, il faut apprendre la langue, il faut que les enfants soient pris en charge correctement.*
- 68) *Et ça, je ne vais pas vous mentir, je suis un peu inquiète de l'étape 2 au niveau des Régions qui parfois, je trouve, ne prennent pas conscience de ce que ça peut représenter. Je vois Bruxelles, le parcours d'intégration n'est toujours pas obligatoire... Ils sont en train progressivement d'ouvrir deux bureaux d'accueil... à Bruxelles. Mais quand on voit à Bruxelles qu'il y a les réfugiés... les réfugiés vont souvent dans les grandes villes, il y a les réfugiés mais aussi toutes les personnes qui viennent par le canal migratoire traditionnel : le regroupement familial, les personnes qui sont régularisées, les personnes qui viennent travailler chez nous... Rien n'est fait pour accompagner ces gens, et si vous ne parlez pas la langue, c'est compliqué de trouver un boulot, c'est compliqué de trouver un logement.*
- 69) *C'est même compliqué de faire ses démarches administratives.*
- 70) *C'est compliqué de prendre le train. Ça n'est vraiment pas simple. Et ça, ça*

m'inquiète... C'est vrai que permettre à ces gens de s'émanciper dans notre société, de trouver une nouvelle vie, ça ne va pas non plus se faire en claquant des doigts, et il faut que les Régions.... J'ai l'impression que la Région wallonne est un peu plus proactive, mais c'est vrai que ça va être un enjeu majeur. En plus, en tout cas, moi, au niveau des réfugiés que j'ai rencontrés, ce sont des gens qui sont très motivés pour s'intégrer, qui sont demandeurs d'apprendre la langue, qui veulent vraiment passer à autre chose, si je puis dire... vu ce qu'ils ont vécu dans leur pays. Et il faut aussi que ces gens puissent être accompagnés. Ils doivent être accompagnés par les pouvoirs publics : qu'est-ce que c'est qu'une mutuelle, comment ça marche un syndicat ? Comment ça fonctionne administrativement, ce pays ? Quelles sont les démarches que je peux faire en termes d'emploi ? Est-ce que par exemple, on pourrait penser – c'est une réflexion qui pourrait avoir lieu – tous les articles 60 ou 61 qui permettent une activation de l'emploi via les CPAS, pourquoi ne pas en réserver aussi aux réfugiés reconnus, par exemple ?

- 71) Si vous commencez à suivre les cours de langue et que, en même temps, vous avez une immersion dans la société, une intégration dans un club, un machin, que vous devez suivre la scolarité de votre gamin, ça vous pousse...
- 72) *Il va aussi y avoir un gros boulot en matière d'équivalence des diplômes. Ça, c'est aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour les réfugiés syriens, il y a quand même beaucoup de personnes qui ont un niveau d'instruction assez élevé puisque fuir son pays et traverser toute l'Europe, ça coûte de l'argent, et les gens ont payé des fortunes parfois pour arriver jusqu'ici. Après, les gens qui ont des diplômes, je ne sais pas, moi, d'infirmier, ou d'avocat en Syrie, quelle valeur ça a ici ? Il va y avoir tout un travail à faire au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce niveau-là qui est démultiplié. C'est un travail qui s'est toujours fait, mais ici forcément, on a eu énormément de monde en un coup. Donc il y a, en proportion, des gens qui sont repartis ou qui vont repartir, mais il y a en définitive quand même beaucoup plus de monde que d'habitude qui vont sortir en même temps des centres, et donc, ça va être un boulot.*

73) Merci.